

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du vendredi 29 mars 2002**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 29 maart 2002**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages		Blz.
	—		—
EXCUSES	945	VERONTSCHULDIGD	945
QUESTIONS D'ACTUALITE		DRINGENDE VRAGEN	
— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le retard dans la délivrance, aux hôtels bruxellois, de permis d'exploiter »	945	— Van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de vertraging voor de uitbatingsvergunningen voor de Brusselse hotels »	945
— De M. Joël Riguelle à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le mécontentement des pompiers à l'égard de leur équipement et de récentes nominations »	946	— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het ongenoegen van de brandweerlui over hun materieel en over de recente benoemingen »	946
Question d'actualité jointe de M. Jos Van Assche, concernant « la formation pratique des pompiers bruxellois »	946	Toegevoegde dringende vraag van de heer Jos Van Assche, betreffende « de praktijkopleiding van de Brusselse brandweerlui »	946
— De M. Bernard Ide à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le test relatif à la diminution de bandes de circulation automobile, rue de la Loi »	948	— Van de heer Bernard Ide aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de test met de vermindering van het aantal rijstroken in de Wetstraat »	948
			941

	Pages		Blz.
— De M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'évolution du processus de ratification de la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales »	949	— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de evolutie van de procedure voor de bekrachtiging van de raamovereenkomst over de nationale minderheden »	949
Question d'actualité jointe de Mme Evelyne Huytebroeck, concernant « la ratification de la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales »	949	Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Evelyne Huytebroeck, betreffende « de bekrachtiging van de raamovereenkomst over de nationale minderheden »	949
— De M. Michel Van Roye à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la récente note relative à la paralysie du quartier européen durant les sommets européens »	950	— Van de heer Michel Van Roye aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de recente nota over het afsluiten van de Europese wijk tijdens de Europese topontmoetingen »	950
Question d'actualité de Mme Caroline Persoons, concernant « l'organisation des sommets européens à Bruxelles »	950	Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Caroline Persoons, betreffende « de organisatie van Europese topontmoetingen in Brussel »	950
— De Mme Brigitte Grouwels à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « l'information sur la suppression de la prime unique à la construction ou à l'acquisition d'un logement en Région de Bruxelles-Capitale »	952	— Van mevrouw Brigitte Grouwels aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting, betreffende « de informatieverstrekking over de afschaffing van de eenmalige premie voor oprichting of verwerving van een woning in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »	952
— De M. Alain Daems à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la démolition prochaine de l'immeuble sis 11 rue d'Angleterre – expulsion des habitants »	953	— Van de heer Alain Daems aan de heren François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en Willem Draps, Staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de slooping van het pand aan de Engelandstraat 11 – uitzetting van de bewoners »	953
— De M. Yaron Pesztat à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « les travaux de démolition de la gare du Luxembourg »	954	— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de slooping van het Luxemburgstation »	954
— De M. Christos Doulkeridis à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les récentes déclarations de membres du		— Van de heer Christos Doulkeridis aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de recente verklaringen van	

	Pages		Blz.
	—		—
gouvernement sur les droits de succession à charge des cohabitants »	956	leden van de regering in verband met de successierechten ten laste van de samenwonenden »	956
PROPOSITION DE RESOLUTION		VOORSTEL VAN RESOLUTIE	
— Proposition de résolution (de Mme Magda De Galan et consorts) adoptant la déclaration d'intention signée à Florence le 9 mars 2002 relative à la création d'un réseau communautaire transrégional pour l'inclusion sociale (n° A-280/1 – 2001/2002)	957	— Voorstel van resolutie (van mevrouw Magda De Galan, c.s.) tot instemming van de op 9 maart 2002 te Firenze ondertekende intentieverklaring voor de uitbouw van een transregionaal communautair netwerk ter bevordering van de sociale insluiting (nr. A-280/1 – 2001/2002)	957
Discussion générale — <i>Orateur</i> : Mme Magda De Galan , Présidente	957	Algemene bespreking — <i>Spreker</i> : mevrouw Magda De Galan , Voorzitter	957
Discussion des considérants et des tirets	958	Bespreking van de consideransen en van de streepjes	958
INTERPELLATIONS		INTERPELLATIES	
— De M. Jean-Luc Vanraes à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la politique du ministre en matière de PME »	960	— Van de heer Jean-Luc Vanraes tot de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « het KMO-beleid van de minister »	960
Discussion générale — <i>Orateurs</i> : M. Jean-Luc Vanraes , Mme Evelyne Huytebroeck , MM. Mostafa Ouezekhti , Michel Lemaire , Eric Tomas , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement	960	Algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : de heer Jean-Luc Vanraes , mevrouw Evelyne Huytebroeck , de heren Mostafa Ouezekhti , Michel Lemaire , Eric Tomas , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting	960
— De M. Yaron Pesztat à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « le réaménagement des abords de la gare du Midi »	966	— Van de heer Yaron Pesztat tot de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de heraanleg van de omgeving van het Zuidstation »	966
Discussion générale — <i>Orateurs</i> : MM. Yaron Pesztat , Mohamed Azzouzi , Denis Grimberghs , Sven Gatz , Mme Isabelle Emmery , MM. François-Xavier de Donnea , Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique	966	Algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : de heren Yaron Pesztat , Mohamed Azzouzi , Denis Grimberghs , Sven Gatz , mevrouw Isabelle Emmery , de heren François-Xavier de Donnea , Minister-Président van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek	966
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De Mme Geneviève Meunier à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation		— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heren François-Xavier de Donnea, Minister-Président van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en	

	Pages		Blz.
	—		—
de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « la suspension de l'accord sur les nuisances sonores autour de Zaventem »	975	Buitenlandse Handel, betreffende « de schorsing van het akkoord over de geluidshinder rond Zaventem »	975
— De M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « le chantier du bassin d'orage de la place Flagey »	976	— Van de heer Alain Adriaens aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de werken aan het stormbekken van het Flageyplein »	977
COMMUNICATION	978	MEDEDELING	978
SCRUTINS SECRETS		GEHEIME STEMMINGEN	
— Scrutins secrets en vue de la présentation d'une liste double de sept candidats pour la Commission royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale (article 3 de l'ordonnance du 4 mars 1993 relative a la conservation du patrimoine immobilier)	978	— Geheime stemmingen met het oog op de voordracht van een dubbele lijst van zeven kandidaten voor de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (artikel 3 van de ordonnantie van 4 maart 1993 inzake het behoud van het onroerend erfgoed)	978
Renouvellement de sept membres de la commission	978	Vervanging van zeven leden van de commissie	978
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale (n ^{os} A- 268/1 et 2 – 2001/2002)	981	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (nrs. A-268/1 en 2 – 2001/2002)	981
— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à créer un groupe de travail régional du développement durable pour préparer le sommet mondial Rio + 10 à Johannesburg (août 2002) et en assurer le suivi (n ^{os} A-273/1 et 2 – 2001/2002)	982	— Naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie tot oprichting van een gewestelijke werkgroep voor duurzame ontwikkeling ter voorbereiding en opvolging van de Wereldtop Rio + 10 in Johannesburg (augustus 2002) (nrs. A-273/1 en 2 – 2001/2002)	982
— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution adoptant la déclaration d'intention signée à Florence le 9 mars 2002 relative à la création d'un réseau communautaire transrégional pour l'inclusion sociale (n ^o A-280/1 – 2001/2002)	982	— Naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie tot instemming van de op 9 maart 2002 te Firenze ondertekende intentieverklaring voor de uitbouw van een transregionaal communautair netwerk ter bevordering van de sociale insluiting (nr. A-280/1 – 2001/2002)	982
ORDRES DU JOUR	983	MOTIES	983

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 14 h 50.

De plenaire vergadering wordt geopend op 14.50 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 29 mars 2002.

Ik verklaar de plenaire vergadering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van vrijdag 29 maart 2002 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : Mme Françoise Bertieaux, Mme Isabelle Emmery, MM. Willem Draps, Mohamed Daïf et Rufin Grijp.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : mevrouw Françoise Bertieaux, mevrouw Isabelle Emmery, de heren Willem Draps, Mohamed Daïf en Rufin Grijp.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE VERTRAGING VOOR DE UITBATINGSVERGUNNINGEN VOOR DE BRUSSELSE HOTELS »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LALUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE RETARD DANS LA DELIVRANCE, AUX HOTELS BRUXELLOIS, DE PERMIS D'EXPLOITATION »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Staatssecretaris, een dertigtal hotels beschikt momenteel niet over een uitbatingvergunning, omdat de brandweer wegens een tekort aan personeel niet de nodige controles kan uitvoeren. In feite opereren de hotels illegaal, maar uw kabinet liet weten dat ze zich geen zorgen hoeven te maken, dat er geen probleem is, dat ze niet zullen worden gesloten en dat het verlenen van een attest door de brandweer eigenlijk maar een formaliteit is.

De Brusselse horecasector is terecht bezorgd over de aansprakelijkheid. Wie is er aansprakelijk als er zich in de hotels die geen vergunning hebben, een incident voordoet, Mijnheer de Staatssecretaris ?

Wanneer zullen overigens de nodige vergunningen worden uitgereikt ?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Delathouwer, staatssecretaris, heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, het probleem dat de vraagsteller heeft geschetst, is groter, maar ook kleiner dan men denkt. Ik verklaar me nader.

Het probleem is groter, omdat het gaat om duizenden adviesaanvragen per jaar. Een dertigtal ervan gebeuren conform de stedenbouwkundige verordeningen. Andere zijn het gevolg van een andere reglementering. In principe moeten hoteluitbaters inderdaad vijfjaarlijks een nieuwe uitbatingaanvraag bij de brandweer doen. Het lijkt ietwat op het systeem van vernieuwing van de identiteitskaarten, met dit verschil dat de gemeente zelf haar inwoners daartoe om de vijf jaar oproept en vooraf over de nodige gegevens beschikt. Hier is dat niet het geval : het zijn de hoteluitbaters die zich tot de brandweer moeten richten en die heeft geen gegevens ter beschikking.

Nog een belangrijke factor in de problematiek is het feit dat er economische motieven zijn : een hotel kan niet van de ene op de andere dag worden gesloten. Het lijkt mij derhalve opportuun om de wettelijke bepalingen over de termijnen aan te passen in die zin dat er beter in een langere periode wordt voorzien, zodat een hoteluitbater de procedure niet op het laatste moment moet inleiden, wat precies een van de problemen is.

Ik heb ondertussen de brandweer de opdracht gegeven prioritair onderzoek te doen en haar advies aan de hotels die enkel hun vergun-

ning wensen te vernieuwen, snel te verstrekken. Er is inderdaad het probleem van de aansprakelijkheid. Het zijn nog steeds de hoteluitbater die aansprakelijk kunnen worden gesteld. Natuurlijk kan een burgemeester controleren of er verbouwingen geweest zijn zonder dat die werden aangegeven.

Nogmaals, het probleem is reëel, maar vergeet niet dat de eventuele stedenbouwkundige vergunning die werd uitgereikt, geldig blijft. Naar mijn mening zullen we de wetgeving moeten aanpassen om de duizenden aanvragen in te perken. Zo zullen we de verplichting van een advies van de brandweer voor de bouw van een duiventil of de plaatsing van een raam moeten schrappen. Ik ben ervan overtuigd dat we dan meer dan de helft van de aanvragen zullen kunnen klasseren. Het probleem heeft wel te maken met de organisatie van de dienst, maar zal niet noodzakelijkerwijs worden verholpen door meer personeel.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord voor een repliek.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Staatssecretaris, ik dank u voor het antwoord. U hebt ons heel wat informatie over de problematiek gegeven.

U zei dat de wetgeving zal moeten worden aangepast om dergelijke achterstand te vermijden. Het is mij evenwel nog altijd niet duidelijk wie vandaag aansprakelijk is in geval van een incident in een hotel zonder uitbatingsvergunning omdat de nodige attesten niet werden uitgereikt.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — De regels in verband met de aansprakelijkheid veranderen niet. Het is ons er vooral om te doen de brandweer zo snel mogelijk advies te laten geven. Daartoe heb ik ook de opdracht gegeven. Aansprakelijk blijft nog steeds degene die dat voordien ook was.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE MECONTENTEMENT DES POMPIERS A L'EGARD DE LEUR EQUIPEMENT ET DE RECENTES NOMINATIONS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET ONGENOEGEN VAN DE BRANDWEERLUI OVER HUN MATERIEEL EN OVERRECENTE BENOEMINGEN »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE BETREFFENDE « DE PRAKTIJKOPLEIDING VAN DE BRUSSELSE BRANDWEERLUI »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. JOS VAN ASSCHE CONCERNANT « LA FORMATION PRATIQUE DES POMPIERS BRUXELLOIS »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, j'ai eu l'occasion de lire dans la presse que les membres du corps des pompiers se plaignent : je lis : « Nous n'avons plus de matériel valable, les magasins sont vides, plus de bottes, plus de chaussures, plus de gants, pas de vestes disponibles, des vestes qui absorbent l'eau, etc. ».

Non sans humour, un membre du SIAMU dit : « Si cela continue, on ira au feu en caleçon, avec un seau sur la tête et des gants de vaisselle. ».

Indépendamment de cet humour, je voulais vous demander si, effectivement, ces problèmes étaient réels, s'il y a vraiment un problème de stock de vêtements de travail de protection pour une profession qui présente quand même un certain degré de danger.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, u zou natuurlijk het desbetreffende artikel met een glimlach kunnen lezen. Ik heb dat echter niet gedaan.

Mijnheer Riguelle, u bent begaan met de brandweer en u hebt zelfs met andere parlementsleden de brandweer bezocht. Welnu, ik zal niet ontkennen dat er heel veel problemen zijn en we de proberers die stelselmatig te verhelpen. Overigens zijn er al twintig jaar lang problemen met de brandweer.

De Brusselse brandweer is zeker niet de slechtst uitgeruste brandweer, maar er wordt heel wat geknoeid bij de besteldossiers. Mijn kabinetsmensen en de administratie van de brandweer moeten dossiers regelmatig herbekijken, want er wordt soms materieel gekocht dat achteraf niet goed blijkt te zijn. Dat ondervindt men pas achteraf.

Natuurlijk is er veel werk bij de brandweer, maar de dood van een jonge gemotiveerde, goed opgeleide rekrut die ondanks een goede omkadering in tragische omstandigheden om het leven is gekomen, aangrijpen om allerhande onwaarheden te verkondigen, zoals de brandweerefederatie, een corporatistische organisatie die vooral in Vlaanderen heisa maakt over de organisatie van de brandweer in de steden en de gemeenten bij de minister van Binnenlandse Zaken, vind ik ongehoord. Zulke artikelen worden bij de brandweer zelf slecht onthaald.

Zelfs brandweperlui die vaak aan de klaggmuur staan — en er zijn problemen bij de Brusselse brandweer en ook discussies —, hebben het desbetreffende artikel niet geapprecieerd. Dat lijkt op lijkpikkerij, waar we ten stelligste afstand van moeten nemen.

Ik heb de begrafenis van de jonge brandweerman bijgewoond en hem en de Spaanse politiemann die omgekomen is, hulde gebracht.

Mevrouw de Voorzitter. — De ambassadeur heeft ons bedankt voor onze huldebetuiging.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Welnu, we moeten een en ander toch met enige « recul » bekijken. Ondanks de problemen, die ik niet ontken, heeft u toch kunnen vaststellen toen u samen met andere commissieleden onder voorzitterschap van Jan Béghin de brandweer bezocht, dat er heel wat goede dingen gebeuren en dat de brandweer heel wat moedige, gemotiveerde brandweerlieden telt. Geef ons nog een paar jaar om de brandweer optimaal onder een uitstekend management te laten werken. Dat is uiteindelijk wat we allemaal willen. Dat te bewerkstelligen is niet alleen mijn taak — ik word daarvoor betaald en ook om kritiek te incasseren trouwens —, maar ook het Parlement kan zijn steentje bijdragen door zich achter de regering te scharen wanneer we nieuwigheden bij de brandweer — sommigen zullen altijd luidkeels bezwaren maken — willen doorvoeren.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, je voudrais simplement préciser que je n'ai expressément pas fait référence, dans ma question, à l'événement tragique dont vous parlez parce que, comme vous le dites très bien « il y en a assez ». Comme il s'agissait d'un problème d'approvisionnement de stock classique, c'est ce problème que je voulais souligner et je m'en tiens là.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor het stellen van zijn toegevoegde vraag.

De heer Jos Van Assche. — Mijnheer de Staatssecretaris, op gevaar af dat u mij beschuldigt van lijkenpikkerij, meen ik toch te moeten zeggen, overigens met alle schroom voor het menselijk drama voor de brandweer en de familie van de omgekomen brandweerman, dat we uit het incident lessen moeten trekken. Het offer van de jongeman mag niet voor niets geweest zijn.

Gelukkig is ons geweest de voorbije decennia gespaard gebleven van grote brandrampen, zoals die van de Innovation in 1967. Ik heb de indruk — persartikelen bevestigen dit — dat alles tot een zekere laksheid in de praktijkopleiding heeft geleid. Zo is het overlijden van die jongeman tijdens zijn eerste echte interventie gedeeltelijk te wijten aan het gebrek aan echte vuurtraining. In de praktische brandweeropleiding die ongeveer 90 uur beslaat, is het zeer moeilijk een lange vuurzeeopleiding te krijgen. Van die 90 uur wordt een derde, ongeveer 30 uur, besteed aan verkenningstechnieken, met andere woorden hoe een brandend huis zo vlug mogelijk binnen te treden, de zaak in ogenschouw te nemen, zich te oriënteren om dan zonder kleerscheuren het pand te verlaten. Dat is volgens insiders niet lang genoeg. Dat de vuurzeetraining onvoldoende is, zou te wijten zijn aan het feit dat er gewoonweg te weinig infrastructuur is om die trainingen in Brussel te geven. Vandaar mijn volgende vragen.

Ten eerste, hebt u al contact genomen met het ministerie van Binnenlandse Zaken met het oog op overleg om die mankementen te verhelpen ?

Ten tweede, aangezien er in ons land blijkbaar onvoldoende infrastructuur is om vuurtraining adequaat en efficiënt te geven, overweegt u de mogelijkheid om via een samenwerkingsakkoord tussen de korpsen, de jongens die bij de brandweer beginnen, een training in het buitenland te laten volgen waar ze met reële vuurzeeën kunnen worden geconfronteerd ?

Ten derde, overweegt u nog andere maatregelen om een dergelijk smartelijk en pijnlijk ongeval in de nabije toekomst te voorkomen ?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris, heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mijnheer Van Assche, het beste dat we kunnen doen, is de brandweer zo goed mogelijk uitbouwen en proberen branden te vermijden. We kunnen nu eenmaal in een wet niet schrijven dat er morgen geen branden in Brussel meer mogen uitbreken.

Overigens zal ik u geenszins beschuldigen van lijkenpikkerij. Het is normaal dat u de vragen die u in de krant leest, hier naar voren brengt. Wanneer ik het daarstraks had over lijkenpikkerij, dan was dat vooral gericht tegen degenen die van het ongeval gebruik maken om een aantal dingen te proclameren die niet eens kloppen. Mensen uit Vlaanderen nog wel, niet eens uit Brussel, beweren dat de opleiding in Brussel tekortschiet enzovoort.

Ik stel echter vast dat de basis cursus in een erkende brandweerschool 90 uur bedraagt, waarvan 50 uur brandbestrijding, 30 uur persoonlijke bescherming, praktische oefeningen inbegrepen, en 10 uur levensreddende handelingen, eveneens praktische oefeningen inbegrepen. Zo is het ook vastgelegd door het ministerie van Binnenlandse Zaken. Daarnaast krijgt de Brusselse brandweer — elders heeft men niet altijd die combinatie — 160 uur opleiding tot ambulancier. Alle Brusselse brandweermannen moeten dat brevet halen. Bovenop die 250 uur krijgt de rekrut tijdens zijn stage 60 dagen in een achturensysteem bijkomende opleiding, waaronder dril en verkenning van een brand. Een rekrut zoals Christophe Suain die vorig jaar is opgeleid, heeft in totaal 30 uur opleiding over de adembescherming : een twintigtal in de kazerne — conform een akkoord met Waals-Brabant worden Franstaligen in de kazerne zelf opgeleid — en 10 uur in de erkende brandweerschool in het kader van de leerstof persoonlijke bescherming.

In de pers werd beweerd dat het de eerste keer was dat het slachtoffer op het terrein was meegegaan. Dat was niet zo. Christophe Suain, die volgens de getuigenissen van zijn familie en vrienden zeer gemotiveerd was — dat moet ook als men bij de brandweer gaat —, was in de Voorpost Delta opgenomen op 15 december 2001 en had gedurende drie maanden al een aantal keren meegewerkt aan interventies. Het is in Brussel niet de gewoonte om wie niet is opgeleid, zomaar naar een brand te sturen. Hier heeft het noodlot jammerlijk toegeslagen. Daarbij kan men wel vragen stellen over het materieel en de manier waarop men het brandend pand is binnengegaan, maar zeker niet over de brandweeropleiding in Brussel.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor een bijkomende vraag.

De heer Jos Van Assche. — Mijnheer de Staatssecretaris, uw antwoord voldoet mij grotendeels. Natuurlijk blijf ik met mijn vraag over een doorgedreven vuurzeetraining tijdens de opleiding zitten. Ik denk dat het ook de teneur van de vraag van de heer Riguelle was.

Het incident moet u ertoe aanzetten om bijkomend in de brandweer te investeren en te zorgen voor het meest up to date materieel. Dan zal de dood van Christophe Suain niet nutteloos geweest zijn.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BERNARD IDE A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE TEST RELATIF A LA DIMINUTION DE BANDES DE CIRCULATION AUTOMOBILE, RUE DE LA LOI »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BERNARD IDE AAN DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDINGEN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE TEST MET DE VERMINDERING VAN HET AANTAL RIJSTROKEN IN DE WETSTRAAT »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide pour poser sa question.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, j'ai appris d'une manière informelle qu'on allait bientôt passer de cinq à quatre bandes de circulation rue de la Loi. Il est plus que temps que cette proposition qui est dans l'air depuis 1995 arrive sur la table.

Je voudrais savoir si le test va vraiment commencer au début du mois d'avril comme je l'ai entendu dire.

De toute manière, j'aimerais poser quelques questions à ce sujet. En effet, avant de faire un test, il faut savoir exactement quelles sont les règles du jeu. Que va-t-on tester ? Est-ce la fluidité de la circulation automobile ou profitera-t-on de l'occasion pour vérifier si l'appel à l'utilisation de la cinquième bande par les cyclistes correspondra effectivement à l'utilisation de celle-ci par les cyclistes ? Si c'est le cas, quelle publicité fera-t-on pour annoncer cette mesure aux cyclistes ? A-t-on pensé aux problèmes que ce test pourrait engendrer au point de vue de la sécurité routière étant donné l'absence d'une séparation très marquée entre la quatrième et la cinquième bandes ? Quels sont les critères de réussite et d'échec qui ont été retenus ? Est-ce que cela se fera dans les conditions d'une configuration définitive ou à la « va-vite » ? Quelle sera la durée de ce test et, s'il est positif, combien de temps faudra-t-il pour passer à la phase 2, à

savoir la concrétisation d'une bande de circulation réservée aux usagers les plus faibles ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, chers Collègues, j'ai l'honneur de communiquer à l'honorable membre les éléments d'information suivants :

Le test en question ne commencera pas au début du mois d'avril, mais sera organisé du 29 avril au 17 mai.

Il est cependant exact qu'une configuration provisoire sera réalisée dans la rue de la Loi. Ce test n'a pas pour but de remettre en question la réduction à quatre bandes, mais doit permettre de vérifier quel est le meilleur moyen d'y procéder, et nous renseignera sur les mesures d'accompagnement à prendre.

Lors du test, on examinera comment le trafic s'adapte à la nouvelle situation.

Comme je viens de l'indiquer, le test durera trois semaines, et la configuration provisoire sera réalisée sur le tronçon de la rue de la Loi entre la place Schuman et la Petite Ceinture, ainsi que dans le tunnel Loi.

Il est techniquement impossible, lors de ce test, de mettre à l'essai la configuration définitive envisagée avec une bande cyclable et un trottoir élargi de chaque côté. Par conséquent, seule la réduction à quatre bandes de circulation sera testée. A ce propos, je voudrais souligner que le concept définitif prévoit bel et bien les zones séparées pour les piétons, pour les cyclistes et pour les automobilistes.

En ce qui concerne la sécurité des piétons pendant le test, j'estime que seule une amélioration de la situation peut intervenir, puisque ces derniers devront traverser une voirie moins large.

La notion de « réussite ou d'échec » n'a pas vraiment sa place ici puisque, je le répète, le principe n'est pas remis en question. Le test doit nous apprendre quelles sont les mesures d'accompagnement indispensables à un fonctionnement correct d'une rue de la Loi à quatre bandes, sans un déplacement de problèmes éventuels vers des rues ou quartiers avoisinants. On étudiera donc les réglages et adaptations nécessaires.

Il est évident qu'une information correcte est essentielle. C'est pourquoi j'ai décidé de lancer une campagne d'information spécifique, à propos de laquelle je fournirai de plus amples explications plus tard.

Quant au plan définitif, je peux vous informer que nous finalisons actuellement le dossier pour la demande du permis de bâtir.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, je suis très satisfait de la réponse de M. le ministre, notamment en raison du fait que, de toute manière, quelle que soit l'issue du test, le principe du passage de cinq à quatre bandes ne sera pas remis en cause.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Personne ne remet ce principe en cause.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BENOIT CEREXHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'EVOLUTION DU PROCESSUS DE RATIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE SUR LA PROTECTION DES MINORITES NATIONALES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE EVOLUTIE VAN DE PROCEDURE VOOR DE BEKRACHTIGING VAN DE RAAMOVEREENKOMST OVER DE NATIONALE MINDERHEDEN »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK CONCERNANT « LA RATIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE SUR LA PROTECTION DES MINORITES NATIONALES »

Retrait

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK BETREFFENDE « DE BEKRACHTIGING VAN DE RAAMOVEREENKOMST OVER DE NATIONALE MINDERHEDEN »

Intrekking

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, j'ai ressenti un vif étonnement à la lecture de la liste des questions d'actualité. En effet, nous avons, en Bureau élargi, voté sur une demande d'interpellation de M. Cerexhe concernant la ratification de la convention-cadre. Le groupe de M. Cerexhe et le mien soutenions cette demande d'interpellation. Mais vous avez, Madame la Présidente, ainsi que les autres groupes de la majorité, prôné la tenue d'un mini débat d'actualité, nouvelle formule inédite à éviter les débordements. J'ai accepté cette formule. D'où mon mécontentement actuel car, M. Cerexhe et moi-même, alors que tous les groupes avaient défendu cette idée tant vantée par certains, sommes les seuls à nous exprimer à ce sujet. De qui se moque-t-on ? Il n'y aura évidemment pas de mini débat ni, qui plus est, d'interpellation. Je souhaite

dès lors retirer ma question d'actualité, puisque la décision du Bureau élargi n'a pas été respectée.

Mme la Présidente. — Vous étiez présente au Bureau élargi, de même que M. Cerexhe. Vous savez donc très bien que la liberté était laissée à chacun de poser sa question d'actualité, que le Bureau élargi avait pris cette décision, laquelle fait encore, aujourd'hui, jurisprudence dans ce Conseil.

La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Mme Huytebroeck a raison par rapport à l'esprit de la décision prise en Bureau élargi, où l'intention était bien d'organiser un mini débat entre les formations politiques. Ce ne sera malheureusement pas le cas, mais je vais quand même poser ma question, Madame Huytebroeck, car j'espère obtenir quelques informations intéressantes de la part du Ministre-Président.

J'en arrive à ma question.

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, au mois de juin 2001, votre gouvernement conférait plein pouvoirs de signature au ministre des Affaires étrangères pour signer la convention-cadre. Il était prévu que, dans les mois qui suivraient, on s'attellerait à la définition de la notion de minorité nationale.

Je vous ai déjà interrogé à ce sujet il y a quelques semaines et vous m'avez répondu que la Conférence interministérielle de politique étrangère avait décidé de désigner un certain nombre d'experts chargés de plancher sur cette notion de minorité nationale.

Très bien, je vous avais alors demandé — puisqu'il y a des experts de la Région Bruxelloise — si vous leur aviez donné un certain nombre d'instructions et si votre gouvernement avait des idées quant à la définition de cette notion de minorité nationale. Vous n'avez pas vraiment répondu à cette question.

Depuis un certain nombre de jours, il y a un élément nouveau, à savoir le rapport de Mme Nabbols-Heidegger. Depuis lors, avez-vous évolué ? Vous et votre gouvernement êtes-vous d'accord sur les conclusions du rapport de Mme Nabbols ? En avez-vous délibéré ? Que comptez-vous faire ? Allez-vous enfin donner des instructions précises à vos techniciens quant à la ligne de conduite à suivre ?

Je suis quelque peu surpris de lire et d'entendre les déclarations de M. Vanhengel qui, lui, considérait qu'il n'était absolument pas d'accord sur les conclusions du rapport de Mme Nabbols, allant même jusqu'à la caticaturer par rapport à l'intervention d'une étrangère dans la politique nationale de notre pays.

J'aimerais donc vous entendre à ce sujet et vous en remercie.

Mme la Présidente. — La parole est au gouvernement puisque Mme Huytebroeck a retiré sa question. Le Bureau élargi avait décidé éventuellement d'un mini débat auquel cas plusieurs questions d'actualité se seraient jointes. Comme nous n'avons eu de questions que de la part de M. Cerexhe et de Mme Huytebroeck ce n'est pas possible.

La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, comme je l'ai déjà dit à M. Cerexhe et, à l'époque, à M. Grimberghs, la conférence interministérielle de la Politique étrangère a décidé de constituer un groupe de travail chargé de proposer une définition à la notion de minorité nationale en Belgique.

Ce groupe de travail a été constitué lors de la réunion de la conférence interministérielle de la Politique étrangère du 28 février dernier. Il est composé d'experts, par les ministres fédéraux des Affaires institutionnelles, MM. Michel et Vande Lanotte, et par les différentes entités fédérées.

La Région de Bruxelles-Capitale y a délégué deux représentants, un francophone, le professeur Sébastien Van Droogenbroeck, et un néerlandophone, M. Emmanuel Vandenbossche, qui ont été désignés par le gouvernement.

Le président de la commission, un diplomate nommé par le ministre des Affaires étrangères, convoquera la première réunion de ce groupe de travail.

En ce qui concerne le rapport de Mme Nabbols-Heidegger, celui-ci doit encore être approuvé, comme vous le savez sans doute, en séance plénière par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ce 22 ou 23 avril. Les conclusions de ce rapport adopté en commission des Affaires juridiques ce lundi 18 mars ne peuvent donc être considérées comme définitives avant cette date.

Ces deux éléments, à savoir la mission confiée au groupe de travail et l'attente de la recommandation du Conseil de l'Europe font que le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale n'a pas, dans l'état actuel des choses, à prendre une position officielle. Il ne l'a donc pas fait.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je dois vous dire que je n'ai malheureusement pas appris grand chose de neuf. Vous avez plaidé ce matin sur la cohérence de votre gouvernement en matière fiscale. Je constate dans ce domaine qu'il n'y a même pas eu de décision et qu'il n'y a même pas eu de discussion au sein de votre gouvernement parce que vous n'avez pas la possibilité de vous mettre d'accord. Vous désignez des experts auxquels vous ne donnez aucune ligne de conduite ...

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — C'est là le rôle des experts !

M. Benoît Cerexhe. — Mais, non, ce n'est pas le rôle des experts. La décision politique, Monsieur Tomas, appartient encore au gouvernement. En tout cas, c'est ainsi que j'envisage les choses. Malheureusement, je constate que vous ne parvenez pas à dégager un accord et que vous préférez déléguer cela à des experts, sans avoir une ligne de conduite précise. Or, il y a un élément nouveau : le

rapport de Mme Nabbols-Heidegger. Vous n'en tenez pas compte. C'est dommage.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, Madame la Présidente. Ma réponse était complète, claire et précise.

M. Benoît Cerexhe. — Je dirai quant à moi qu'elle était plutôt confuse, Monsieur le Ministre-Président.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL VAN ROYE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA RECENTE NOTE RELATIVE A LA PARALYSIE DU QUARTIER EUROPEEN DURANT LES SOMMETS EUROPEENS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL VAN ROYE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWINGEN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE RECENTE NOTA OVER HET AFSLUITEN VAN DE EUROPESE WIJK TIJDENS DE EUROPESE TOPONTMOETINGEN »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME CAROLINE PERSOONS CONCERNANT « L'ORGANISATION DES SOMMETS EUROPEENS A BRUXELLES »

TOEGERVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW CAROLINE PERSOONS BETREFFENDE « DE ORGANISATIE VAN EUROPESE TOPONTMOETINGEN IN BRUSSEL »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye pour poser sa question.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, dans un journal que je lis après le coucher du soleil, est parue une note alarmiste sur les effets du bouclage du quartier européen pendant les sommets. On annonçait en l'occurrence qu'un périmètre relativement large, comprenant même des zones d'habitat sans aucune implantation administrative de l'Europe, serait complètement bouclé, à l'instar de ce qui s'est fait à Laeken. Mais, de plus, ce bouclage-ci impliquerait la fermeture des gares et stations de métro du périmètre.

Le lendemain, dans le même journal, paraissait un article dans le but de dédramatiser cette information, indiquant que le périmètre n'était pas celui mentionné la veille et que certaines gares pourraient rester ouvertes.

L'implantation des Sommets européens, au sujet de laquelle aucune décision n'a encore été prise, ajoute encore à l'inquiétude des habitants qui sont déjà largement perturbés par des années de chantiers. Ils ont vu des pâtés de maisons complètement rasés pour être remplacés par des bâtiments administratifs. Et l'absence de décision quant à l'implantation des Sommets n'est évidemment pas de nature à apaiser les inquiétudes des habitants sur l'avenir de leur quartier.

Monsieur le Ministre-Président, quand le gouvernement bruxellois compte-t-il prendre position sur le dernier document établi par la ministre Durant, qui me paraît être une bonne base de travail ? Il conviendrait de se pencher sans tarder sur le problème et de préciser une fois pour toutes quel site accueillera ces fameux Sommets. S'agira-t-il de Laeken, de Tour et Taxis, du quartier européen ou d'un autre lieu ?

J'ajouterai pour terminer que l'Europe se construit sur un principe de libre circulation des biens et des personnes et qu'au moment de la Grand-Messe européenne, les bâtiments de l'Union européenne seront le symbole de la politique exactement inverse.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caroline Persoons pour poser sa question jointe.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je voudrais à mon tour fonder ma question sur cet article très alarmiste, qui faisait état d'un périmètre de sécurité.

Il y était également fait mention du fait que ce ne serait plus Laeken qui serait choisi comme lieu des Sommets, mais le quartier européen.

Se pose donc une première question, celles de savoir si le choix est déjà arrêté. Dans l'affirmative, permettez-moi de m'en étonner. En effet, Monsieur le Ministre-Président, vous aviez annoncé que vous lanciez une étude sur les opportunités et les avantages et désavantages des différents sites. Quel est l'état d'avancement de cette étude ?

Le rapport de la police fédérale et du ministre des Communications indique que la rue de la Loi, la rue Belliard, les stations de métro et les gares devraient être bloquées. Il en résulterait une paralysie totale de la ville, en plus de dépenses très importantes, dont il faut tenir compte, au niveau des budgets régionaux et communaux.

Ce coût est-il prévu dans les recherches de solutions pour la tenue des Sommets européens à Bruxelles ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame

la Présidente, le Sommet européen de Nice a effectivement décidé qu'à partir de 2004, les réunions formelles des chefs d'Etat de l'Union européenne se dérouleront à Bruxelles. Il s'agit d'une décision importante qui confirme le statut de capitale européenne de Bruxelles, avec tout ce que cela comporte de positif. Toutefois, il est aussi important de veiller à ce que la structure d'accueil de ces Sommets et leur organisation, quel que soit le lieu où ils se tiennent, soient respectueuses de la ville et de ses habitants.

Dès lors, le choix du site devant accueillir ces sommets nécessite la réalisation d'une étude multicritères. Pour rappel, et en cela je confirme mes déclarations antérieures, j'ai demandé que soient mesurés les avantages et les inconvénients des trois sites mentionnés — Schuman, Tour et Taxis et Heysel — ainsi que la faisabilité à l'aune des cinq critères suivants : les besoins en mètres carrés, l'impact sur l'habitat et les habitants, le coût de l'organisation (infrastructures et sommets proprement dits), l'impact sur la mobilité, la sécurité.

La note de travail dont vous vous faites l'écho existe effectivement mais n'aborde qu'un seul aspect des critères que je viens d'évoquer, à savoir la sécurité. Cette note n'engage que son auteur. Il s'agit donc d'une vue très partielle de la problématique.

Toutefois et dès à présent, je déclare fermement qu'il est impensable et inacceptable que la totalité d'un quartier soit paralysée à l'occasion de ces Sommets, c'est-à-dire quatre fois quatre jours par an.

Toutefois, ne tombons pas dans la paranoïa. Je pense que lorsque ces Sommets seront devenus une routine, du fait de leur périodicité, ils seront dédramatisés, désacralisés, et qu'il y aura moins de grandes manifestations à ces occasions. Du moins est-ce le pari que nous sommes nombreux à faire.

De même, la fermeture totale des tunnels Belliard et Loi à toute circulation me semble outrancière.

Enfin, comme évoqué dans certains articles de presse, le fait de construire un prolongement des tunnels, voire de construire deux murs en béton le long de la rue de la Loi, relève d'un fantasme sécuritaire totalement disproportionné.

Je suis pour la sécurité mais, je le répète, il ne faut pas tomber dans la paranoïa ni ouvrir des parapluies qui ressemblent davantage à des parachutes. Il s'agit d'assurer la sécurité des Sommets et de se prémunir d'éventuels débordements inacceptables, cela va de soi.

La Région est associée au groupe de travail mis en place par le premier ministre et veille à ce que l'insertion du bâtiment devant accueillir les Sommets et l'aménagement d'ensemble du quartier ainsi que l'organisation des Sommets se fassent dans le respect des prescriptions urbanistiques ainsi que des habitants.

AM. Van Roye, je dirai que le ministre responsable de l'Urbanisme à Bruxelles et, notamment, le ministre responsable de la politique européenne de la Région, c'est le Ministre-Président.

Aucun autre ministre fédéral n'a été chargé de piloter quelque développement que ce soit en la matière. C'est donc le gouvernement régional qui est maître de la manœuvre, qui en sera responsable et qui dialoguera avec le premier ministre et l'ensemble du gouverne-

ment fédéral. Mais aucun ministre fédéral n'a le pouvoir d'élaborer des plans d'investissement ou de développement d'un quartier.

Je ne peux cependant empêcher personne de faire des études qui contiennent parfois des aspects intéressants.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye.

M. Michel Van Roye. — Monsieur le Ministre-Président, je comprends votre réponse. Je maintiens cependant que la note écrite par le ministre fédéral est intéressante et pourrait servir de point de départ à une discussion.

Il n'est pas concevable que l'organisation de Sommets, et notamment le choix de leur implantation, se fasse sans l'intervention des trois niveaux de pouvoir : fédéral, régional et communal.

Les trois sites proposés sont tous trois situés sur le territoire de la ville de Bruxelles. Vous devez en assumer le *leadership*.

J'insiste sur l'urgence d'entamer ces négociations à trois, dans le but de lever l'inquiétude qui règne dans les quartiers européens.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, M. le Ministre-Président a rappelé les quatre aspects repris dans l'étude demandée par le gouvernement bruxellois. Il me semble très important d'avoir une vue d'ensemble sur ces quatre aspects et pas seulement sur la sécurité ou les avantages pour les institutions européennes. Il me semble opportun d'attendre les résultats de cette étude avant de prendre des décisions.

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATS-SECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING, BETREFFENDE « DE INFORMATIEVERSTREKKING OVER DE AFSCHAFFING VAN DE EENMALIGE PREMIE VOOR OPRICHTING OF VERWERFING VAN EEN WONING IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

QUESTION D'ACTUALITE DE MME BRIGITTE GROUWELS AM. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT ALA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, RELATIVE A « L'INFORMATION SUR LA SUPPRESSION DE LA PRIME UNIQUE A LA CONSTRUCTION OUA L'ACQUISITION D'UN LOGMENT EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor het stellen van haar vraag.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, ik heb al tweemaal een vraag gesteld aan staatssecretaris Hutchinson over de afschaffing van de huisvestingspremie in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. De eerste maal heeft hij zelf geantwoord dat hij

zou voorzien in een overgangsmaatregel. Wie tussen 15 juli 2001 en 15 januari 2002 een authentieke akte in Brussel heeft laten verleden of een verbouwingspremie kan voorleggen, komt alsnog in aanmerking voor de vanaf 15 januari afgeschafte huisvestingspremie.

Een tijd geleden heb ik hem een tweede maal willen ondervragen, maar toen heeft hij zich laten vervangen door een collega. We stellen immers op het terrein vast dat de bevoegde diensten, de gewestelijke dienst voor de Huisvesting, de notarissen enzovoort niet op de hoogte zijn van de in het vooruitzicht gestelde overgangsmaatregel. Nog verleden week heb ik opnieuw weet gekregen van concrete gevallen van personen die op de gewestelijke dienst voor de Huisvesting, die hen nochtans moet informeren over de premies van het gewest, wandelen werden gestuurd. Die dienst zou namelijk niets weten van een overgangsmaatregel. Vandaar mijn vragen.

Zijn de gewestelijke dienst voor de Huisvesting en de actoren op het terrein ingelicht over de overgangsmaatregel? Wat doet de staatssecretaris met diensten die een maatregel door een regeringslid in januari in openbare vergadering aangekondigd, in de wind slaan en er absoluut geen rekening mee houden? Kortom, zijn de diensten ingelicht? Zo ja, wordt erop toegezien dat ze de mensen werkelijk inlichten zoals het hoort?

Mme la Présidente. — Il y avait une ambiguïté dans la réponse précédente. C'est pourquoi j'aimerais que vous leviez cette ambiguïté, Monsieur le Ministre.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Voor ons is het zeer duidelijk, maar op het terrein stellen wij vast dat er blijkbaar niets van de overgangsmaatregelen bij de diensten bekend is.

Mme la Présidente. — C'est la raison pour laquelle la question d'actualité a été acceptée.

Het woord is aan de heer Eric Tomas, minister.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Mevrouw Grouwels, ik lees u het antwoord voor van staatssecretaris Hutchinson.

Zeer terecht herinnert u er in uw vraag aan dat het de derde keer is dat u hierover een vraag stelt, zo schrijft de staatssecretaris. De vraag wordt dan ook stilaan een bekend probleem voor de leden van de Gewestraad.

Hij kan u melden dat het zeer waarschijnlijk uw laatste vraag is over het onderwerp. Hij heeft er zich minder dan een maand geleden — tijdens de vergadering van 1 maart 2002 — al toe geëngageerd dat zijn kabinet de twee voorliggende opties zou onderzoeken, dat zijn een besluit of een omzendbrief aan de administratie.

Het doel is uiteraard om de toestand te regelen van de personen die verbintenissen zijn aangegaan voor de aankoop of de bouw van een woning voorafgaand aan de bekendmaking van het besluit van 6 december 2001. Zij waren er immers van overtuigd dat zij nog binnen de toekenningsvoorwaarden voor de aankooppremie vielen, aangezien zij krachtens het besluit van 14 mei 1998 beschikten over 6 maanden na de ondertekening van de authentieke akte of de afgifte van de stedenbouwkundige vergunning om hun aanvraag in te dienen.

Gisteren heeft de regering gekozen voor de optie die de grootste juridische zekerheid biedt, met name het aannemen van overgangsmaatregelen voor de betrokkenen door goedkeuring van een nieuw besluit van de regering.

De staatssecretaris is overigens bijzonder verbaasd over de negatieve echo's die u verspreidt over de houding van de administratie van het gewest. Er is hem bevestigd dat de administratie aan de aanvragers voor de premies heeft geantwoord dat het kabinet een kortetermijnoplossing onderzocht. In tegenstelling tot wat u beweert, hebben de mensen niet voor een gesloten deur gestaan.

Sinds gisteren is er voor het probleem dus een oplossing.

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor een bijkomende vraag.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, ik dank de regering en de staatssecretaris dat het desbetreffende besluit is genomen. Dat zal duidelijkheid scheppen.

Wat ik heb gezegd over de gewestelijke dienst voor de Huisvesting is niet uit de lucht gegrepen. Ik hoop dat het nu voor iedereen duidelijk is en dat de dienst de opdracht wordt gegeven de mensen snel en correct in te lichten. Dan zal ik nooit meer dezelfde vraag hoeven te stellen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN DAEMS A MM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LA DEMOLITION PROCHAINE DE L'IMMEUBLE SIS 11 RUE D'ANGLETERRE — EXPULSION DES HABITANTS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEREN FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJKE GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE SLOPING VAN HET PAND AAN DE ENGELANDSTRAAT 11 — UITZETTING VAN DE BEWONERS »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, il y a une quinzaine de jours le Ministre-Président s'engageait, en séance plénière, à ce que personne ne soit obligé de quitter les maisons de la rue d'Angleterre, occupées avec ou sans titre légal, tant qu'il n'y aurait pas de démolition.

Vous affirmiez également, Monsieur le Ministre-Président, que la SA « Bruxelles-Midi » préférerait ne pas procéder à des démolitions d'immeubles séparés mais plutôt de blocs entiers, pour des raisons de salubrité et de sécurité.

Le jeudi de la semaine passée, l'avocat de la Région plaidait l'expulsion immédiate devant le juge des référés, arguant que les déclarations politiques faites au Parlement n'avaient aucune importance, que la région voulait expulser et procéder tout de suite à la démolition du 11, rue d'Angleterre, ce que confirmait un haut fonctionnaire, président d'une SA de droit public, chargé par la région d'appliquer sa politique dans le cadre des abords de la gare du Midi.

Lundi, cette volonté d'expulsion immédiate était matérialisée par un face à face pacifique, mais néanmoins tendu, entre d'une part, policiers et huissier mandatés par la région et, d'autre part, des occupants du n° 11 de la rue d'Angleterre, accompagnés d'une foule de personnes sympathiques qui ont réussi à maintenir un climat convivial lors de cette confrontation.

J'en arrive à ma question. Cette apparente contradiction entre vos paroles d'il y a quinze jours et les actes des mandataires de la région s'explique-t-elle par un manque d'autorité de votre part en tant que premier responsable politique à l'égard des fonctionnaires et mandataires de la région ou à un manque de respect à l'égard du Parlement bruxellois ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers Collègues, contrairement à ce que vient de dire M. Daems, il n'y a pas l'ombre d'une contradiction entre les déclarations que j'ai faites devant cette Assemblée et les actes de la région dans l'affaire de la rue d'Angleterre, actes qui ont été posés par le secrétaire d'Etat M. Draps.

Lors de la séance du 15 mars dernier, j'ai en effet déclaré que la société Bruxelles-Midi avait reçu mission de prendre contact avec les squatteurs afin de permettre une occupation précaire des lieux jusqu'à la démolition et je conclusais mon intervention en disant que le gouvernement n'obligerait personne à partir avant le début de la démolition.

Or, ces travaux étaient prévus pour cette semaine, la société Bruxelles-Midi ayant fait appel à un entrepreneur afin de procéder aux démolitions de deux autres immeubles appartenant à la région, situés aux nos 17 et 19 de cette même rue. C'est pourquoi il a été décidé de procéder ce 25 mars à l'exécution du jugement contradictoire rendu par le juge de paix le 21 février 2002.

Ce fait justifiait la présence de fonctionnaires et de mandataires de la Région de Bruxelles-Capitale le lundi 25 mars dernier au n° 11 de la rue d'Angleterre.

Toutefois, eu égard aux circonstances particulières de cette affaire et au souhait maintes fois réitéré des occupants de pouvoir participer au parcours d'artistes organisé par la commune de Saint-Gilles, une négociation politique s'est tenue afin de dégager une solution non conflictuelle au dossier.

Un des arguments de la région est qu'il est de la responsabilité d'un propriétaire d'un bien immobilier de veiller à la sécurité des biens et des personnes et que l'occupation « précaire » d'un bien est susceptible d'engendrer des risques, comme, par exemple, un incendie. Récemment, un squatteur est d'ailleurs mort dans un incendie à Ixelles.

L'accord intervenu avec les squatteurs du n° 11 leur permet d'occuper les lieux jusqu'au 25 mai 2002 moyennant notamment l'engagement de leur part de contracter une assurance. Ils l'ont accepté. Le fait de pouvoir rester dans l'immeuble leur permet de mener leur projet artistique à terme, d'être représentés au parcours des artistes de Saint-Gilles en mai et de prendre toute disposition pour un hébergement alternatif. Les squatteurs se sont par ailleurs engagés à libérer volontairement l'immeuble pour cette date au plus tard.

D'une part, des démarches juridiques ont été entreprises pour sauvegarder les droits de la région et, d'autre part, une négociation politique a été menée par M. Draps pour se mettre en conformité avec la déclaration que j'avais faite.

Il se peut qu'à première vue, vous ayez pu avoir l'impression qu'il y avait une certaine contradiction, mais dans les faits je constate qu'on a trouvé une solution conforme à la déclaration que j'avais faite.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Vous ne bernez personne quand vous dites qu'il n'y a pas de contradiction, Monsieur le Ministre-Président. On peut certes se réjouir de la solution raisonnable intervenue, mais pourquoi ne pas avoir fait droit aux demandes répétées depuis six mois par ces mêmes occupants d'avoir un contact avec les responsables de la région ou de la SA Bruxelles-Midi pour trouver un accord ? Celui-ci n'a pu intervenir qu'après six heures de confrontation en pleine rue ! C'était inutile.

Quoi que vous en disiez, il y avait bien une volonté de démolir cette seule maison alors que vous aviez dit il y a quinze jours qu'on n'allait pas démolir des maisons isolément et que le 13 et les autres immeubles ne pouvaient pas être démolis puisque la région n'en était pas encore propriétaire.

Au lieu de s'enfoncer, il faut peut-être à un moment donné savoir reconnaître ses erreurs.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs

locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je constate que tout est rentré dans l'ordre, conformément à mes déclarations. Qu'il y ait eu sur le plan juridique certaines démarches de la Société, dont la région est d'ailleurs actionnaire, qui pouvaient donner l'impression qu'on n'allait pas respecter l'engagement que j'avais pris, je peux le déplorer, mais je ne suis pas administrateur de cette société.

Dès que M. Draps a été averti du problème posé, il est intervenu comme il le fallait et conformément aux déclarations que j'avais faites, avec son accord d'ailleurs.

M. Alain Daems. — J'avais interrogé M. Draps en décembre et je lui avais dit que les occupants souhaitaient le rencontrer.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LES TRAVAUX DE DEMOLITION DE LA GARE DU LUXEMBOURG »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE SLOPING VAN HET LUXEMBURGSTATION »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour poser sa question.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, c'est la démolition de la gare du Quartier Léopold qui m'amène à cette tribune.

Le permis pour le projet D4-D5 a été délivré. Les travaux ont commencé, ce qui est tout à fait normal. Ce qui est plus curieux, c'est qu'ils ont commencé par la démolition de la gare du Quartier Léopold.

En effet, vous aviez annoncé au Morgen, le 11 décembre — quelques mois plus tard, M. Draps faisait des déclarations semblables — que la rénovation de la gare du Quartier Léopold ne serait pas un projet « façadiste », qu'il était évident qu'on allait conserver plus que la seule façade, plus que ce que le permis imposait et que la commission des Monuments et Sites protégeait, c'est-à-dire la façade et les salons du premier étage, parce qu'il fallait veiller à ce que cette gare reste cohérente par rapport à elle-même et par rapport à l'ensemble dans lequel elle s'inscrivait.

Or, les travaux qui ont déjà commencé ont consisté à démolir, à ce jour, l'ancienne salle des guichets du sous-sol, la salle de restaurant du premier étage.

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

Les colonnes de la nouvelle salle des guichets ont été endommagées pendant le chantier. Par ailleurs, le faux plafond de cette salle des guichets, qu'on a fait tomber, a révélé le plafond d'origine, de très grande qualité patrimoniale et en parfait état.

Je m'étonne donc que les travaux aient commencé par la gare du Quartier Léopold dans la mesure où vous aviez annoncé qu'on irait au-delà de ce que protégeait le permis, que vos propos ont été repris par M. Draps et même par le commissaire européen en charge du dossier bâtiments, que la convention signée par la région, la commune d'Ixelles et la CEL prévoit la possibilité, via des permis modificatifs, de revenir sur un certain nombre d'aspects tels que la dimension patrimoniale du respect de l'intégrité de la gare.

Au train où vont les choses, il n'y aura bientôt plus moyen de sauvegarder autre chose que la façade et les salons du premier étage de la gare, ce qui ne permettra pas de réaliser le projet que vous et la commune d'Ixelles appelez de vos vœux, de même que le Parlement européen qui, manifestement, entendait aller au-delà de ce que prévoit l'arrêté de classement et de ce que le patrimoine permet de protéger.

Je m'interroge donc sur le sens des déclarations que vous avez faites au Morgen le 11 décembre et qui ont été reprises d'ailleurs par votre collègue, M. Draps, et sur votre réelle volonté d'aller au-delà de ce que prévoyait stricto sensu le permis.

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, j'ai été alerté mercredi par l'échevin de l'Urbanisme de la commune d'Ixelles, qui m'a dit se poser la question de savoir si la convention signée dans le cadre de l'octroi des permis D4 et D5 concernant la gare est bien respectée. Il m'a demandé de vérifier car il avait l'impression que le permis était outrepassé.

J'ai immédiatement alerté M. Draps, qui a envoyé un fonctionnaire de la région sur les lieux. M. Draps s'y est rendu lui-même jeudi matin, vers 8 heures 30, pour constater ce qui se passait. Il m'a fait rapport. D'après lui — et je n'ai aucune raison de ne pas le croire — le chantier en question a démarré en parfaite conformité avec le permis d'urbanisme accordé par l'arrêté du gouvernement de la région du 7 mars 2002, et rien n'empêchait le titulaire de commencer par les démolitions, ce qui en outre est logique d'un point de vue strictement technique.

Les plans de ce permis prévoient que le bâtiment de l'ancienne gare du Luxembourg soit conservé sur 8 mètres 50 de profondeur — ce n'est donc pas du façadisme —, illustrent le maintien des colonnes de la salle des guichets et mentionnent explicitement, en ce qui concerne la salle des guichets : « plafond d'origine à conserver ».

En ce qui concerne les planchers du premier et du deuxième étages, les plans mentionnent : planchers et ossature en bois d'origine à conserver, nettoyer et renforcer.

Quant aux trois salons du premier étage, ils indiquent : à conserver.

Depuis lors, on aurait découvert à un autre endroit, un plafond de grande valeur. L'entrepreneur aurait accepté de le maintenir également.

Les colonnes de la salle des guichets sont endommagées. Cela serait arrivé il y a de nombreuses années, lors de l'aménagement des guichets dans cette salle. On me certifie que les travaux en cours actuellement n'y sont pour rien.

Le projet autorisé par ce permis d'urbanisme ne peut, à mon sens, être qualifié de « façadisme » puisqu'en réalité, la quasi-totalité du volume ayant un intérêt patrimonial, situé derrière la façade classée, sera conservé dans ses éléments constitutifs.

Les travaux en cours n'hypothèquent pas du tout la réalisation d'un immeuble qui constitue un ensemble cohérent auquel participe la partie conservée de l'ancienne gare.

J'ai néanmoins demandé à mon administration d'exercer un contrôle minutieux et soutenu sur la réalisation des travaux en cours afin de garantir le strict respect des dispositions du permis d'urbanisme délivré par le gouvernement et de la convention qui a été signée par le gouvernement, les promoteurs et aussi la commune d'Ixelles.

Depuis l'inspection effectuée par M. Draps, je n'ai plus de nouvelles de l'échevin de l'Urbanisme, qui peut m'appeler à tout moment — il connaît mon numéro de GSM — et qui a été prévenu également le jeudi vers 8 heures 30 que M. Draps se rendait sur les lieux et que dans la mesure de ses disponibilités, j'aurais été heureux qu'il puisse le rejoindre pour examiner la situation. Si quelqu'un lui rapporte mes propos, il va de soi qu'il peut me toucher n'importe quand et que, s'il constate des infractions à la convention qu'il a signée, tout comme moi, je serai le premier à me fâcher. S'il le faut, la prochaine fois, je me rendrai moi-même sur les lieux avec M. Draps, avec l'administration et avec M. Vaes pour remettre les choses sur les rails.

M. le Président. — La parole est à M. Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — Monsieur le Président, je ne sais pas si c'est à moi que le Ministre-Président s'adressait en espérant que quelqu'un transmettrait le message à M. Vaes, mais éventuellement je veux bien m'en charger.

Je voudrais en tout cas lever une ambiguïté. Je n'ai pas dit que les travaux en cours ne respectaient pas le permis. J'ai simplement dit que le minimum minimorum était que les travaux respectent les prescriptions du permis mais que la convention laisse néanmoins entendre en son article 15 que l'on pourrait aller plus loin pour autant que les parties se mettent d'accord. Je ne conteste donc pas que l'on se situe actuellement, stricto sensu, dans les limites du permis. Ce que je crains, c'est qu'il soit impossible d'aller plus loin si le permis est d'ores et déjà mis en œuvre tel qu'il a été délivré.

Mon souhait — et c'était manifestement aussi celui des signataires de la convention — est que l'on puisse éventuellement aller au-delà.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, je veux bien me rendre sur place avec M. Pesztat.

On me dit qu'ayant découvert un nouveau plafond dont l'existence était jusqu'à présent ignorée parce qu'il était caché par un faux-plafond, il a été décidé de le sauver également. Pour sauver un plafond, il faut aussi sauver les murs qui le soutiennent. Je pense que la volonté des parties est de respecter l'esprit et non la lettre du permis, mais je me rends compte que je ferais bien d'aller voir les travaux aussi vite que possible, même si j'ai toute confiance dans les rapports que me fait M. Draps, d'autant qu'il s'est rendu personnellement sur place dès qu'il a été averti qu'un problème était susceptible de se poser.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

QUESTION D'ACTUALITE DE M. CHRISTOS DOULKERIDIS A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES RECENTES DECLARATIONS DE MEMBRES DU GOUVERNEMENT SUR LES DROITS DE SUCCESSION A CHARGE DES COHABITANTS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CHRISTOS DOULKERIDIS AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE RECENTE VERKLARINGEN VAN LEDEN VAN DE REGERING IN VERBAND MET DE SUCCESIE-RECHTEN TEN LASTE VAN DE SAMENWONENDEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doukeridis pour poser sa question.

M. Christos Doukeridis. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, le débat sur la question des droits de succession pour les cohabitants légaux est en cours depuis un an et demi. Il semble qu'il y avait un accord au sein du gouvernement mais qu'il a été bloqué à la suite d'une mauvaise interprétation de la part des groupes parlementaires de la majorité. Donc, politiquement, en tant que députés, nous n'avons pas pu faire avancer ce débat.

Il a redémarré au mois de mars, en patatras, même phénomène, alors M. Vanhengel déclare qu'il y a un accord au sein du gouverne-

ment : nouveau blocage des partis de la majorité. Impossibilité d'avancer sur cette question.

Un Conseil des ministres s'est tenu hier et a normalement dû aboutir à une décision claire qui engage les partis de la majorité. Ma question est donc : quel est cet accord ?

A cet égard, la presse vient de publier des informations peu rassurantes. Ainsi, Pascal Sac écrit dans « La Libre Belgique » : « Un compromis sur le principe d'une réforme fiscale est intervenu jeudi en Conseil des ministres bruxellois, mais il semble encore sujet à malentendus entre libéraux et socialistes au sein de la majorité régionale. Le gouvernement a donné son aval à la proposition d'ordonnance de la députée Mouzon, qui aligne les droits de succession des cohabitants », etc. : « A défaut d'être votée avant Pâques comme prévu, elle devrait l'être en commission le 18 avril. ».

Tomas dit toutefois qu'il attend de voir si cette fois-ci, le groupe parlementaire MR respecte l'engagement pris par ses ministres et votera.

Et puis, « ce qui n'est pas sûr, car Eric André avait subordonné etc. ».

Puis, « M. Vanhengel a déposé une proposition de calendrier de discussion, le PS comptant bien faire des suggestions lui aussi, » alors que le Ministre-Président, interrogé par Télé-Bruxelles, parlait, lui, « d'échéancier », ce qui n'est pas la même chose.

Vous comprenez que nous soyons inquiets. C'est précisément ce malentendu sur l'accord de gouvernement qui a bloqué les travaux. Je demanderai donc au compte rendu intégral et au compte rendu analytique d'être encore plus performants que d'habitude ...

Mme la Présidente. — C'est impossible ! Ils sont très performants.

M. Christos Doukeridis. — ... et de noter mot pour mot ce que le Ministre-Président va dire, sinon cela sera sujet à interprétation de part et d'autre.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je voudrais recommander à M. Doukeridis de ne pas lire les évangiles apocryphes, mais de se référer aux actes authentiques des apôtres.

Je conçois que certains brouillent les pistes, aient des idées personnelles. En tout cas, hier, le gouvernement — j'ai déjà eu l'occasion d'y faire allusion ce matin suite à une question de M. Cerexhe — a pris une décision très claire. Tout d'abord, il y a accord au gouvernement sur la proposition d'ordonnance concernant les taux d'imposition et exonérations des droits de succession et de mutation en cas de décès applicables aux cohabitants légaux. Le gouvernement est d'accord pour qu'elle soit votée, telle qu'amendée par sa décision du 15 février 2001 — vous voyez qu'il y a longtemps que nous sommes d'accord — mais en y ajoutant l'amendement

technique n° 10 de Mme Mouzon. Avec les précisions ci-dessus, nous espérons que le Parlement pourra la voter en commission le 18 avril et 15 jours après, en séance plénière.

Pour ce qui concerne la réforme plus globale de la fiscalité régionale, le gouvernement a décidé que le ministre des Finances et du Budget déposera un projet de calendrier lors de la prochaine réunion du gouvernement qui se tiendra le 18 avril au matin. M. Vanhengel pourra donc communiquer ce calendrier l'après-midi en commission. A partir de ce calendrier, nous mènerons donc le débat qui s'impose au sein du gouvernement et ensuite au Parlement.

Le gouvernement a la ferme intention de déposer les trains d'ordonnances qui s'imposent et qu'il jugera pour la rentrée parlementaire en octobre, ces textes ne devant de toute façon entrer en vigueur que le premier janvier 2003.

Voilà une réponse claire, authentique et qui, je l'espère, fera taire tous les évangélistes apocryphes que nous connaissons.

M. Christos Doulkeridis. — J'imagine que vous citez les membres de votre gouvernement et de votre majorité, puisqu'il n'y a qu'eux qui ont posé des questions.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ne vise personne en particulier.

Mme la Présidente. — Monsieur Doulkeridis, je mets ce point à l'agenda du 18 avril.

La parole est à M. Doulkeridis pour une question complémentaire.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur le Ministre-Président, il n'est donc plus question dans votre accord d'une déclaration du gouvernement, antérieure au vote sur la proposition relative aux cohabitants, non pas sur les calendriers mais sur les projets fiscaux. C'est en effet une demande de M. André qui avait entraîné le blocage. Il n'est donc plus question de ce type de déclaration qui conditionne le vote.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Le 18 avril, M. Vanhengel déclarera ce qu'il estime utile de déclarer en fonction de ce que nous avons décidé.

Mme la Présidente. — Et cette fois-ci, avec l'appui du gouvernement puisque nous avons pris note de la réponse très détaillée, très claire et courte du Ministre-Président. Rendez-vous le 18 avril.

Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

La séance est suspendue à 16 h 00.

De vergadering wordt geschorst om 16.00 uur.

Elle est reprise à 16 h 40.

Ze is om 16.40 uur hervat.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

PROPOSITION DE RESOLUTION ADOPTANT LA DECLARATION D'INTENTION SIGNEE A FLORENCE LE 9 MARS 2002 RELATIVE A LA CREATION D'UN RESEAU COMMUNAUTAIRE TRANSREGIONAL POUR L'INCLUSION SOCIALE

Discussion générale

VOORSTEL VAN RESOLUTIE TOT INSTEMMING VAN DE OP 9 MAART 2002 TE FIRENZE ONDERTEKENDE INTENTIEVERKLARING VOOR DE UITBOUW VAN EEN TRANSREGIONAAL COMMUNAUTAIR NETWERK TER BEVORDERING VAN DE SOCIALE INSLUITING

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — La commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales s'est réunie ce midi pour examiner la proposition de résolution (de Mme Magda De Galan et consorts) adoptant la déclaration d'intention signée à Florence le 9 mars 2002 relative à la création d'un réseau communautaire transrégional pour l'inclusion sociale (n° A-280/1-2001/2002).

De commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken heeft deze namiddag vergaderd om het voorstel van resolutie (van mevrouw Magda De Galan, c.s.) tot instemming van de op 9 maart 2002 te Firenze ondertekende intentieverklaring voor de uitbouw van een transregionaal communautair netwerk ter bevordering van de sociale insluiting (nr. A-280/1-2001/2002) te onderzoeken.

Je vous propose de considérer que M. Moock, rapporteur, se rallie au rapport de Mmes Bytbeier et Braeckman et la discussion ayant eu lieu ce jour en séance plénière de l'Assemblée réunie, comme également valable pour le Conseil.

Pas d'observation ? (*Non.*)

Il en sera ainsi.

Ik stel voor om de bespreking die vandaag in de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering heeft plaatsgehad, als geldig te beschouwen voor de Raad.

Geen bezwaar ? (*Nee.*)

Aldus zal geschieden.

*Discussion des considérants et des tirets
du dispositif*

*Bespreking van de consideransen en van de streepjes van het
bepalend gedeelte*

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des considérants et des tirets du dispositif de la proposition de résolution de Mme Magda De Galan et consorts) adoptant la déclaration d'intention signée à Florence le 9 mars 2002 relative à la création d'un réseau communautaire transrégional pour l'inclusion sociale.

Wij gaan over tot de bespreking van de consideransen en van de streepjes van het bepalend gedeelte van het voorstel van resolutie (van mevrouw Magda De Galan, c.s.) tot instemming van de op 9 maart 2002 te Firenze ondertekende intentieverklaring voor de uitbouw van een transregionaal communautair netwerk ter bevordering van de sociale insluiting.

Considérant que la précarité d'existence, la pauvreté ou l'exclusion sociale, économique, culturelle ou politique, fût-ce d'un seul être humain, porte gravement atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains;

Overwegende dat bestaansonzekerheid, armoede of sociale, economische, culturele of politieke uitsluiting, zelfs van één mens, de waardigheid en de gelijke en onvervreembare rechten van alle mensen ernstig schaadt;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant que la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'être humain définis par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et par les deux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966 est un objectif commun prioritaire de nos démocraties;

Overwegende dat de gemeenschappelijke prioritaire doelstelling van onze democratieën erin bestaat opnieuw de voorwaarden te scheppen voor de eerbiediging van de menselijke waardigheid en de uitoefening van de rechten van de mens overeenkomstig de Universele Verklaring van de Rechten van de Mens van 10 december 1948, het Internationaal Verdrag van 19 december 1966 inzake economische, sociale en culturele rechten en het Internationaal Verdrag van 19 december 1966 inzake burgerrechten en politieke rechten;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant que la réalisation de cet objectif passe, notamment, par la réunion des meilleures compétences et expertises, dans tous les secteurs et fonctions de la société, tant sur les aspects urbains que ruraux des phénomènes de précarité, de pauvreté et d'exclusions, et ce au bénéfice direct des personnes défavorisées, pauvres ou exclues;

Overwegende dat, om die doelstelling te verwezenlijken, de kennis en de deskundigheid inzake de stedelijke en rurale aspecten van

kansarmoede, armoede en uitsluitingen, die in alle geledingen van de maatschappij beschikbaar zijn, zoveel mogelijk bijeengebracht moeten worden met het oog op een beleid ten voordele van de kansarmen, de armen of de uitgeslotenen en dat men zich hierover moet bezinnen;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant que la participation effective de ces personnes à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des instruments et politiques qui les concernent est autant un devoir moral qu'une condition indispensable de leurs réussites;

Overwegende dat de daadwerkelijke inspraak van die personen bij het opstellen, aanwenden en evalueren van de middelen en van het beleid waarvan zij de begunstigten zijn, zowel een morele plicht als een *conditio sine qua non* voor het welslagen ervan is;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant les principes et les acquis de l'ordonnance de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du 11 juillet 1991, modifiée par l'ordonnance du 26 mai 2000, relative à l'élaboration d'un rapport annuel sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale;

Gelet op de beginselen en het acquis van de ordonnantie van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van 11 juli 1991 ter opstelling van een jaarverslag over de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, gewijzigd bij de ordonnantie van 26 mei 2000;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant qu'à l'occasion du colloque européen de Bruxelles « Instruments et politiques de lutte contre la pauvreté » des 18 et 19 octobre 2001, organisé par le Conseil régional bruxellois, les Régions et Entités urbaines européennes y représentées ont conclu qu'il était souhaitable de transposer, à leur échelle, l'instrument et le processus mis en place par l'ordonnance susvisée;

Overwegende dat de Europese regio's en stadsgewesten die deelgenomen hebben aan het Europees colloquium « Strijd tegen de armoede : beleidsinstrumenten », dat in Brussel op 18 en 19 oktober 2001 door de Brusselse Hoofdstedelijke Raad georganiseerd werd, tot de slotsom zijn gekomen dat het wenselijk is om de bij de voornoemde ordonnantie ingevoerde middelen en procedure op hun niveau om te zetten;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant qu'à cette occasion encore, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et le gouvernement de la Région de Toscane

ont été chargés de prendre les premières initiatives en vue de concrétiser et de formaliser les conclusions de Bruxelles, notamment sous la forme d'un processus de coopération communautaire transrégionale des Régions et Entités urbaines de l'UE et des Etats candidats à l'adhésion à l'UE pour l'inclusion sociale;

Overwegende dat de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Toscaanse regering er bij die gelegenheid mee belast werden de eerste initiatieven te nemen om de conclusies van het Brussels colloquium concreet gestalte te geven en te formaliseren, met name in de vorm van een transregionale communautaire samenwerking tussen de regio's en de stadsgewesten van de EU en van de kandidaat-lidstaten voor de EU ter bevordering van de sociale insluiting;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant qu'à l'occasion des Journées de travail de Florence « Instruments et politiques de lutte contre la pauvreté » des 8 et 9 mars 2002, co-organisées par le gouvernement de la Région de Toscane et le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, les Régions et Entités urbaines participantes ont adopté un document de travail final et ont signé une déclaration d'intention pour constituer un réseau communautaire transrégional pour l'inclusion sociale;

Overwegende dat de regio's en de stadsgewesten die deelgenomen hebben aan de studiedagen « Middelen en beleid in de strijd tegen de armoede », die op 8 en 9 maart 2002 te Firenze plaats hadden en gezamenlijk georganiseerd werden door de Toscaanse regering en de Brusselse Hoofdstedelijke Raad, een definitief werkdocument hebben goedgekeurd en een intentieverklaring om een transregionaal communautair netwerk ter bevordering van de sociale insluiting uit te bouwen ondertekend hebben;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant que cette initiative des pouvoirs régionaux exécutifs et législatifs européens et des Villes et Communautés urbaines sises sur leurs territoires répond au vœu et aux orientations du Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000 et de ses suites, notamment la Communication de la Commission européenne du 1^{er} mars 2000 intitulée « Construire une Europe de l'inclusion » et la décision n° 50/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 décembre 2001 établissant un programme d'action communautaire pour encourager la coopération entre les Etats membres visant à lutter contre l'exclusion sociale;

Overwegende dat dit initiatief van de uitvoerende en wetgevende machten van de Europese regio's en van de op hun grondgebied gelegen steden beantwoordt aan de wens en de richtsnoeren van de Europese Raad van Lissabon van 23 en 24 maart 2000, aan de Mededeling van de Europese Commissie van 1 maart 2000 « Bouwen aan een solidair Europa » en aan besluit nr. 50/2002/EG van het Europees Parlement en van de Raad van 7 december 2001 tot vaststelling van een communautair actieprogramma ter aanmoediging van samenwerking tussen lidstaten bij de bestrijding van sociale uitsluiting;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant que cette initiative répond également au souhait du Comité des Régions de l'UE, émis notamment dans son avis du 13 décembre 2000 sur la décision susvisée du Parlement européen et du Conseil, de voir mieux pris en compte, par l'UE et par ses Etats membres, le principe et la pratique concrète de la subsidiarité dans l'élaboration des plans nationaux pour l'inclusion sociale;

Overwegende dat dit initiatief eveneens tegemoetkomt aan de wens die het Comité van de Regio's van de EU in zijn advies van 13 december 2000 over het voornoemde besluit van het Europees Parlement en de Raad geformuleerd heeft, namelijk dat de EU en haar lidstaten meer rekening zouden houden met het beginsel en de concrete toepassing van de subsidiariteit bij het opstellen van de nationale plannen ter bevordering van de sociale insluiting;

— Adopté.

Aangenomen.

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale :

— donne son assentiment à la déclaration d'intention signée à Florence le 9 mars 2002, à l'occasion des Journées de travail « Instruments et politiques de lutte contre la pauvreté » et approuve le document de travail final intitulé « Instruments et politiques de lutte contre la pauvreté – Mise en œuvre des orientations et des engagements du Colloque de Bruxelles »;

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad :

— stemt in met de intentieverklaring ondertekend te Firenze op 9 maart 2002 ter gelegenheid van de studiedagen « Middelen en beleid in de strijd tegen de armoede » en hecht zijn goedkeuring aan het definitieve werkdocument « Middelen en beleid in de strijd tegen de armoede – Uitvoering van de beleidskeuzes en de verbintenissen van het Colloquium van Brussel »;

— Adopté.

Aangenomen.

— demande au gouvernement d'adhérer à cette déclaration d'intention, d'approuver son document de travail final et de transmettre sa décision aux autres gouvernements régionaux du pays et au Conseil européen;

— vraagt de regering om deze intentieverklaring te onderschrijven, het definitieve werkdocument goed te keuren en haar beslissing over te zenden aan de gewestregeringen van het land en aan de Europese Raad;

— Adopté.

Aangenomen.

— décide de transmettre la présente résolution aux autres assemblées législatives régionales du pays, aux collèges des bourgmestre et échevins des communes de la Région de Bruxelles-

Capitale, au Comité des Régions de l'UE et à ses membres ainsi qu'au Parlement européen et à la Commission européenne.

— décide om deze resolutie over te zenden aan de overige gewestelijke wetgevende assemblees, aan de colleges van burgemeester en schepenen van de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, aan het Comité van de Regio's van de EU en aan zijn leden, alsook aan het Europees Parlement en aan de Europese Commissie.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble de la proposition de résolution aura lieu cet après-midi.

De stemming over het geheel van het voorstel van resolutie zal deze namiddag plaatshebben.

INTERPELLATIES

INTERPELLATIONS

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

Aan de orde is het vervolg van de interpellaties.

INTERPELLATIE VAN DE HEER JEAN-LUC VANRAES TOT DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « HET KMO-BELEID VAN DE MINISTER »

Bespreking

INTERPELLATION DE M. JEAN-LUC VANRAES A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA POLITIQUE DU MINISTRE EN MATIERE DE PME »

Discussion

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, sta me toe mijn uiteenzetting te beginnen met aan te knopen bij de vorige bespreking, met name over de resolutie betreffende de sociale insluiting. Een van de manieren om armoede te bestrijden, is inderdaad solidariteit. Een andere manier is het creëren van welvaart. Als we daarin slagen, zullen we ook het almaar acuter wordende armoede-probleem in ons gewest kunnen verhelpen.

Dat brengt mij bij het ontwerp van mijn interpellatie, met name het KMO-beleid. We zijn halfweg de legislatuur en het is derhalve

gepast te vragen naar een stand van zaken. Op federaal vlak zijn er terzake maatregelen genomen, waarop collega Ouezekhti wellicht zal ingaan. Ik weid daarover dus niet uit.

KMO's vormen een belangrijk onderdeel van het Brussels economisch weefsel. Brussel telt maar liefst 60.000 KMO's die ongeveer 80.000 personen tewerkstellen. Het zijn bijgevolg hefboomen van onze economie, waaraan de grootste aandacht moet worden besteed.

Nog niet zo lang geleden heb ik een dringende vraag gesteld over de subsidiëring van de detailhandel, waarop de minister mij vriendelijk heeft geantwoord. Daarop voortwerkend, heb ik even de positie van Brussel en het beleid dat daarmee gepaard moet gaan, onder de loep genomen.

(M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, in de voorzitterszetel.)

Brussel heeft een bevoorrechte positie inzake middenstandsactiviteiten : het is een toeristische trekpleister; het is centraal gelegen, het is de hoofdstad van Europa; het beschikt over een goede infrastructuur en het is gemakkelijk bereikbaar. Helaas moet ik vaststellen dat klanten die vroeger hun boodschappen in Brussel kwamen doen, vaker andere steden verkiezen. Zo vinden ze Rijsel, Maastricht en Halle aangename winkelsteden.

We moeten nagaan of de regering met haar beleid voldoende stimulansen geeft aan de Brusselse middenstand. Graag kreeg ik van de minister antwoord op een aantal vragen, wat mij inzicht moet geven in de fundamenten waarop zijn beleid gestoeld is.

Ten eerste, wil de detailhandel nog aantrekkelijk zijn, dan moet hij meer gespecialiseerd en gediversifieerd zijn. Identieke grote winkelketens trekken de klanten niet meer aan. De vraag is hoe we onze stad aantrekkelijker kunnen maken voor de niet-Brusselaars. Onze stad telt niet minder dan 112 handelskernen. Dat weten de meeste Brusselaars niet, laat staan de niet-Brusselaars. Hoe zullen we de middenstanders helpen zich te specialiseren en die specialisaties te promoten ? Heeft het gewest wat dat betreft al initiatieven genomen ?

Ten tweede, het gewest zorgt voor financiële stimuli, inzonderheid in het kader van de expansiesteun aan bedrijven. Hoe aangepast is de subsidiëring van de detailhandel, die volgens mij best wordt georganiseerd door de gewestelijke ontwikkelingsmaatschappij ?

Ik moet ook vaststellen dat elke gemeente zowat haar eigen beleid voert inzake taksen voor de middenstand. Er worden vaak nieuwe lasten opgelegd, zoals de taks op pc's, op lichtreclame, op het gebruik van een terras. Het zou nuttig zijn om een overlegstructuur te creëren met het oog op een eenvormig beleid dat alle ondernemers kunnen onderschrijven en dat hen toelaat na te gaan waar ze aan toe zijn.

Ten derde, al jaren bepleiten wij het enig loket. De federale regering heeft daartoe al beslissingen genomen. Een recente studie leert ons dat België het minst aantal ondernemers telt van heel Europa.

Hoe komt dat ? Een van de verklaringen is de financiële rompslomp. Een oplossing vinden we in het eenloketsysteem. Er is al jaren beloofd dat het in Brussel operationeel zou worden, maar dat is voornog niet het geval. Hoe zal het eenloketsysteem eruit zien ? Wanneer mogen we het eindelijk verwachten ? Hoe kunnen we in het kader van dat systeem voldoende informatie en begeleiding aan de detailhandel geven ?

Ten vierde, als minister van Middenstand kan de heer Tomas initiatieven helpen tot stand komen op terreinen die niet meteen ressorteren onder zijn bevoegdheid. Ik heb het dan over initiatieven om de bereikbaarheid van de handelscentra in Brussel te verbeteren. Welke stappen zullen worden gedaan om het pendelaarsverkeer te verlichten ? Hoe wil men de bereikbaarheid van de handelscentra verbeteren ? Werd er nagedacht over het probleem van overslag en distributie ? Er zou bijvoorbeeld kunnen worden overwogen om zones in te richten, waardoor de kleinere handelszaken met lichtere voertuigen kunnen worden bevoorrad. Zo'n systeem werkt al in Zürich en Singapore en ook in München maakt men daar werk van. Is er een studie gevraagd om na te gaan of dat een praktische oplossing kan bieden in Brussel ?

Ik zei al dat Brussel 112 handelskernen telt. Als ik naar Brusselstad kom, heb ik al moeite om de Nieuwstraat te vinden. Kunnen we iets doen aan de signalisatie van de handelskernen, in overleg uiteraard met de andere actoren ?

Ten vijfde pleit ik voor een uniforme reglementering. Ik had het daarstraks over het beleid van de gemeenten dat geenszins op mekaar is afgestemd. Hoe zit het met de controles ? Er moet worden gezorgd voor rechtszekerheid, zodat de handelaar zijn rechten en plichten kent. Ik denk hierbij aan de controle op het laden en het lossen. Natuurlijk is dat een bevoegdheid van de politie, maar mijns inziens moeten wij zorgen voor incentives om de problemen terzake te verhelpen. We hebben allemaal al ervaren hoe files ontstaan omdat vrachtwagens om het even waar en gelijk hoe worden geparkeerd. Misschien kunnen we dat probleem eens vanuit een andere invalshoek aanpakken.

Ik heb hier niet alleen het woord genomen om kritiek te spuien; ik heb ook de volgende voorstellen. Ten eerste, kunt u zorgen voor een echte vereenvoudiging van de administratieve formaliteiten en formulieren ? Kan daarover een studie worden gemaakt ? Mijns inziens hebt u al een inventaris ter beschikking van de formulieren die voor het gewest moeten worden ingevuld. Kunt u aan zo'n studie praktisch gevolg geven ?

Ten tweede stel ik voor een werkbaar overlegorgaan tussen het gewest en de gemeenten te creëren ter organisatie, herstructurering en versoepeling van de verschillende belastingen en taksen opgelegd aan de handel en de nijverheid.

Ten derde suggereer ik om een communicatiecel te belasten met de globale gecoördineerde externe promotie van Brussel, zowel op het gebied van economische activiteiten als van handelsactiviteiten, als op het gebied van cultuur, toerisme en vrijetijdsbesteding.

Ten vierde zou het interessant zijn een handelsdatabank op te richten, nodig om handelaars in spe correct in te lichten over de geografische spreiding van bepaalde activiteiten. Als men overweegt in een bepaalde sector een onderneming op te zetten, is het nuttig om

na te gaan waaruit de concurrentie bestaat en of het zinvol is in de ene of andere vestigingsplaats te investeren.

Ten vijfde wachten we al jaren op een eigen kamer voor ambachten en nijverheid, die ons al zeer lang is beloofd.

Mijnheer de Minister, ik heb tal van vragen gesteld. Die zijn bedoeld om het dossier vooruit te helpen. Het is onverantwoord om de 80.000 personen werkzaam in die sector in het ongewisse te laten. Wij moeten een duidelijk signaal geven dat we achter hen staan en ons steentje zullen bijdragen tot de groei van de sector. Ik kijk met grote belangstelling uit naar uw uiteenzetting over de op stapel staande projecten en over de verwezenlijkingen tot nu toe.

M. le Président. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, l'interpellation de M. Vanraes s'intitulait « la politique des PME en Région bruxelloise ». Mais en lisant sa demande d'interpellation, on se rend compte qu'elle traite principalement de la politique du commerce. Les commerces sont certes des PME mais ils ne recouvrent pas totalement ce secteur.

Je reprendrai donc trois des points avancés par M. Vanraes :

- les aides économiques aux commerces,
- l'accessibilité aux centres commerciaux,
- la problématique des enseignes commerciales.

Je rejoins tout à fait M. Vanraes pour souligner l'importance du secteur du commerce de détail en Région bruxelloise qui occupe plusieurs milliers de personnes. Il a cité le chiffre de 80 mille personnes. Il faudrait vérifier cette information. Ce secteur participe incontestablement à la vie économique, touristique, culturelle de notre région. Or, nos commerces bruxellois sont de plus en plus concurrencés par l'implantation de grandes surfaces commerciales en périphérie, il est donc de notre responsabilité politique de préserver la survie et même l'expansion de nos commerces urbains qui contribuent à la vie de notre région.

En ce qui concerne les lois sur l'expansion économique, il est certainement temps — vous nous l'avez promis, Monsieur Tomas — de revoir l'ordonnance de 1993.

Dans le cadre de cette révision, une réponse doit être apportée aux besoins des commerces de détail. Nous en avons déjà parlé récemment lorsque vous avez avancé la proposition de revoir la circulaire AB6 sur l'aide à l'investissement pour les MPE. Une proposition fortement décriée, y compris au sein de la majorité régionale. Nous avons dit à ce moment-là que nous n'étions pas opposés à une redéfinition des critères d'attribution de ces aides, à un recalibrage et surtout à une réflexion plus large concernant les aides économiques et les secteurs à privilégier. Nous pensons en tout cas que le secteur des commerces ne pourra être oublié dans cette réflexion. De même que nous devons également revoir et redynamiser le fonctionnement du Fonds de garantie qui pourrait également apporter une aide au secteur du commerce. Il est vrai qu'aujourd'hui

existent des noyaux commerciaux et des *Town center manager* qui apportent déjà des aides concrètes aux commerces dans des périmètres qui doivent être redynamisés.

Mais on entend de diverses parts que des efforts doivent être faits sur le plan des aides concrètes comme : des formations aux technologies nouvelles, des aides au ravalement des façades, une meilleure collaboration avec des structures qui s'occupent du tourisme. Pourquoi ne pas avoir un représentant du secteur du commerce au sein du BITC par exemple ?

J'aborde le deuxième point c'est-à-dire l'accessibilité aux commerces. Un point très important qu'il s'agisse des aires de stationnement, de déchargement, des nuisances dues aux travaux ... Une première chose est la nécessité d'information lors de travaux proches des commerces. Je crois que nous n'avons pas encore, que ce soit au niveau local ou régional, tirés les leçons de certaines mauvaises expériences en matière de chantiers et de conséquences parfois dramatiques pour les commerces. Il y a toujours autant de chantiers mal indiqués à Bruxelles, de commerces subissant de vrais traumatismes lors de chantiers qui n'en finissent pas et qui souffrent de mauvaise coordination. Une autre plaie reste le respect des aires de déchargement. Je sais que c'est du ressort des communes et des polices mais, en tant qu'institution de tutelle, la région doit aussi veiller au respect des réglementations en matière d'aires de déchargement. Quant à l'accessibilité aux commerces; on se souvient d'une enquête réalisée, il y a un an ou deux, à l'initiative du secrétaire d'Etat M. Delathouwer — « mobilité et accès aux commerces : connaissez-vous les habitudes de vos clients » — dont les conclusions ont été assez étonnantes.

Plusieurs noyaux commerciaux avaient été étudiés et cette étude a démontré que certaines idées fort répandues ne sont pas fondées et que des décalages existent entre les pratiques des clients et les idées que s'en font les commerçants. Ceux-ci sous-estiment ainsi souvent le nombre de clients qui viennent à pied. L'enquête démontre qu'un bon accès en voiture n'est pas une condition indispensable au dynamisme commercial. Il apparaît aussi que les clients sont davantage intéressés par la proximité pour aller dans un noyau commercial. Mais les clients apprécient aussi les trottoirs dégagés, un espace public de qualité, la propreté d'un quartier et ... un accès aisé en transports en commun. C'est pourquoi je me demande si en collaboration avec la STIB, il n'est pas nécessaire de multiplier les navettes en bus entre les noyaux commerciaux au sein même des communes.

J'en viens au troisième point de M. Vanraes, la réglementation en matière d'enseignes lumineuses. Ne devrait-elle être mieux organisée via une réglementation régionale ? On a beaucoup parlé de la taxe sur les enseignes de Bruxelles-Ville, qui avait provoqué quelque émoi au sein des associations et des commerçants. Or, cette mesure vise à favoriser les indépendants pour qu'ils aient pignon sur rue et à éviter les surenchères d'enseignes qui souvent provoquent l'effet contraire de celui escompté. Ainsi, pour le commerçant qui veut exister et avoir pignon sur rue, il faut entrer dans la course de l'enseigne la plus grande, la plus bariolée, la plus énergivore, et cela souvent sans respect du patrimoine. On a ainsi vu fleurir de nombreuses enseignes jaunes et mauves de certains opérateurs de mobilophonie (que je trouve personnellement de très mauvais goût) qui ont altéré de très belles façades. Il est donc temps de freiner cette surenchère; c'est aussi lutter contre une certaine concurrence déloyale. Cette mesure

permet aussi de repérer les enseignes installées sans permis, et elles sont nombreuses, et de garantir une meilleure équité entre commerçants.

Voilà donc, Monsieur le Ministre, quelques réflexions que je voulais apporter dans ce débat. Je ne doute pas que nous réaborderons certains points lorsque nous traiterons des aides à l'expansion économique.

Monsieur Vanraes, vous avez fait de bonnes propositions. Il y a déjà au moins deux ans que nous disons qu'au sein de la commission Economie, le sujet des commerces devrait probablement être abordé de manière plus approfondie. Nous pourrions essayer de le faire dans les semaines qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Mostafa Ouezekhti.

M. Mostafa Ouezekhti. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je m'inscris dans la lignée de l'excellente et judicieuse intervention de mon collègue Vanraes, et à ce titre, Monsieur le Ministre, je voudrais me réjouir des avancées obtenues au fédéral, qui visent à rencontrer plus justement l'objectif de compétitivité de notre économie et ce par l'abaissement des taux d'imposition de l'impôt des sociétés et la sauvegarde des classes moyennes. Les taux vont diminuer pour toutes les entreprises. Les PME vont être particulièrement encouragées, non seulement à travers la diminution des taux réduits, mais aussi à travers des mesures spécifiques comme la constitution d'une réserve d'investissement.

Le taux réduit applicable aux PME sur la première tranche de leurs bénéfices jusqu'à 25.000 € passera de 28,84 à 24,98 % et le taux ordinaire de 40,17 % à 33,99 %. J'estime que ces différentes décisions seront en mesure de doper l'activité économique de notre région, et ce en touchant les quelque 13.500 sociétés de moins de 50 travailleurs parmi lesquelles les commerces de proximité qui emploient pas moins de 70.714 unités (chiffre de 1999) et l'emploi indépendant actif qui porte sur 27.876 personnes (chiffre 1999). De plus, sur l'ensemble des personnes travaillant dans ce secteur, on comptabilise plus ou moins 50 % de main-d'œuvre peu qualifiée, qui atteint au maximum l'enseignement secondaire.

En outre, cela représente globalement plus de 12 % du PIB de la Région bruxelloise. Toutes ces mesures ne sont pas négligeables.

Je me permets d'ouvrir une parenthèse pour me féliciter de la nouvelle taxe Shelter qui, non seulement, permettra d'encourager la production cinématographique bruxelloise et ses nombreux réalisateurs producteurs, à l'exemple de Marion Hansel qui a coproduit le maintenant célèbre film « No man's Land » de Danys Tanovich, mais aussi qui jettera un pont entre le secteur culturel et le monde de l'entreprise.

Je me réjouis, aussi, Monsieur le Ministre, qu'en ce qui concerne les critères d'éligibilité au bénéfice des lois d'expansion économique, vous ayez *in fine* revu votre position en y conservant les commerces de détail et de proximité. Je vous en félicite.

Néanmoins, malgré ce contexte favorable créé au niveau fédéral pour l'essor économique de notre région, et par voie de conséquence pour l'emploi et l'attractivité de notre région, je m'inquiète vivement de l'existence de dispositions irréflechies prises au niveau de certaines

communes, et notamment à Bruxelles-Ville, avec la hausse démesurée — 200 % d'augmentation — de la taxe sur les enseignes lumineuses !

Mme Evelyne Huytebroeck. — Vous n'avez pas bien lu le projet !

M. Mostapfa Ouezekhti. — Nous ne pouvons nous inscrire dans un tel processus qui entrave l'expansion économique de notre région.

Quelle est votre position face à des mesures aussi dangereuses ?

Mme Evelyne Huytebroeck. — Vous préférez la jungle des enseignes ?

M. Mostafa Ouezekhti. — Je me soucie donc, Monsieur le Ministre, de connaître vos orientations, vos intentions, mais surtout vos initiatives pour suivre et accentuer le processus de redynamisation de l'expansion économique amorcée par les dernières mesures prises par notre gouvernement fédéral.

M. le Président. — La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il est normal que nous intervenions également dans l'interpellation de M. Vanraes, qui est intéressante à plus d'un titre.

M. Vanraes a évoqué un certain nombre de points, notamment une enquête sur le transport lourd. Je lui confirme qu'une étude a été faite à l'époque, commandée par M. Hasquin, un libéral. Vous auriez peut-être intérêt à vous renseigner rue de Naples, Monsieur Vanraes.

M. Jean-Luc Vanraes. — On peut avoir toutes les études qu'on veut, mais il faut les exécuter.

Je ne sais pas si cette étude-là a été exécutée.

M. Michel Lemaire. — En ce qui concerne les procédures de simplification administrative, je vous invite à vous adresser à M. Zenner, libéral lui aussi, rue de Naples, 28.

Ne vous en faites pas, *Le Vlan* va certainement consacrer à M. Zenner une édition spéciale. Il y a pour le moins trois mois qu'il n'en a plus parlé !

Comme vous le savez, mieux que moi d'ailleurs, le Plan régional de Développement, insiste sur le fait que le commerce est un facteur déterminant de la qualité de vie et de l'attractivité de la région; la diversité et la vitalité commerciale jouent un rôle majeur dans le dynamisme économique comme dans la constitution d'une image forte. Le commerce influence directement cette qualité de vie en offrant des services de proximité, en assurant la convivialité des quartiers, ce qui contribue à les sécuriser. »

Une série d'actions ont d'ailleurs été prévues à cet effet : en termes d'amélioration de l'accessibilité, de l'attractivité, de l'aménagement des centres commerciaux, de l'offre et de la diversité commerciale et d'une meilleure promotion des quartiers commerçants. La plupart furent déjà abordées par M. Vanraes et je ne m'y attarderai

donc pas, même si nous restons attentifs aux réalisations de ce gouvernement uni ! ...

Nous estimons qu'un certain nombre de pistes devraient être également poursuivies et notamment des mesures que vous nous annonciez et pour lesquelles nous n'avons pas encore d'informations récentes. Et la politique d'aide aux petits commerces est pour l'instant, nous semble-t-il, dans une impasse.

Par ailleurs, la pression fiscale qui pèse tant sur les entreprises que sur les indépendants est largement supérieure à celle des régions voisines.

Si vous n'êtes pas de cet avis-là, Monsieur le Ministre, vous nous le direz.

Même s'il est vrai que le secteur du petit commerce ne peut être considéré comme captif, la pression actuelle qu'elle soit régionale et/ou communale doit être revue et repensée. Monsieur le Ministre, des mesures concrètes sont-elles envisagées afin de juguler l'évolution de la pression fiscale imposée conjointement par la région et par les communes, que ce soit en termes de taxes sur les immeubles inoccupés, taxes sur les enseignes lumineuses, les additionnels communaux au précompte immobilier, et j'en passe ...

Il n'est pas question pour nous de mettre en cause la pertinence de certaines de ces taxes, mais il est bien clair qu'à un certain moment, « cela fait beaucoup », et une politique ou une tentative d'uniformisation de ces taxes au niveau régional serait un exercice qui pourrait être intéressant et salutaire.

En outre, peu d'aides spécifiques sont développées au bénéfice des indépendants. Un avis, d'initiative du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles sur les aides publiques en faveur des PME et des indépendants, confirme ce point de vue. Cet avis est fortement critique et peut être résumé comme suit : les politiques d'aides sont inadaptées; elles ne sont pas différenciées et sont toujours basées sur la promotion de l'industrie. Les politiques menées sont uniquement centrées vers l'industrie et les TICs (Technologie de l'information et des communications), secteurs considérés comme « nobles ».

Nous attendons avec intérêt les précisions que vous nous donnerez mais nous avons le sentiment que les petits indépendants ne sont pas bien traités par rapport au « plus » qu'ils apportent à la région.

Et donc, malgré que le commerce bruxellois représente encore 20 % de la valeur ajoutée et que Bruxelles demeure toujours une grande zone d'attraction commerciale, cette position se dégrade. On constate une aggravation sensible du taux de vacance commerciale, surtout dans le Pentagone et la première couronne, au profit, notamment, de pôles commerciaux extérieurs à la région.

Vous avez vécu en tant qu'Anderlechtois le drame de la rue Wayez, qui est un exemple tout à fait caractéristique de cet état de choses.

On a dû également constater qu'au cours des années 90, toutes les aides qui existaient précisément en faveur des petits commerçants

ont été supprimées. Je songe notamment aux aides à l'acquisition d'un fonds de commerce ou à un fonds de roulement.

La seule aide actuellement encore accessible aux commerçants, s'ils en connaissent l'existence, est le Fonds bruxellois de Garantie. Je ne reviendrai pas sur la saga de la nomination du président du Fonds, mais j'aimerais savoir quand la réforme prévue dans la déclaration gouvernementale, qui doit permettre l'accès direct au Fonds, sera déposée au Parlement et mise en œuvre.

Certes, nous savons que la Belgique est loin d'être un exemple dans le cadre de l'esprit d'entreprise, et cela pour diverses raisons qui vont de l'actuel statut des indépendants aux lourdeurs administratives. Bien sûr, il ne s'agit pas de domaines relevant de vos compétences, mais, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire si dans la réforme, annoncée depuis un bon moment maintenant, des lois d'expansion économique, des solutions seront apportées à cette problématique ? D'autres mesures peut-être sont envisagées pour remédier à cette problématique. Si oui, lesquelles ?

Afin d'encourager l'esprit d'initiative, les prêts « subordonnés-chômeurs », attribués par le Fonds de participation, devraient être encouragés. M. le ministre peut-il me dire si ce type d'incitation à l'esprit d'entreprise auprès de chômeurs bruxellois a permis de développer l'activité commerciale dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans quelle mesure ?

A l'époque, nous aurions souhaité, indépendamment du prêt-chômeurs, l'octroi d'un supplément d'aide qui aurait consisté en une guidance de ces chômeurs pendant quelques années, mesure qui aurait permis de réduire le nombre important de faillites qui surviennent dès le premier rappel relatif aux fameuses cotisations sociales réclamées aux indépendants. Je voudrais donc savoir, même si cette question ne se trouvait pas dans mon texte, s'il existe des initiatives en la matière. Dans l'affirmative, quel est leur rendement ?

Il nous semble important de promouvoir ce type d'initiative entrepreneuriale. Cette voie pourrait permettre, à condition de réaliser les objectifs prévus par le PRD en termes d'attractivité et de promotion des différents centres commerciaux bruxellois, une légère amélioration de la situation du chômage.

Enfin, je voudrais également savoir où en sont les travaux de l'Observatoire du Commerce, qui, toujours selon le PRD, doit permettre « de créer au départ d'une typologie des noyaux commerciaux, un outil de monitoring permettant d'optimiser l'utilisation des surfaces commerciales ». Le Parlement pourrait-il avoir un suivi des activités de cet ixième observatoire créé dans le cadre du PRD ? Il s'agit là, en effet, d'un outil indispensable à la conduite d'une réelle politique commerciale, qui semble largement faire défaut de votre part. Par ailleurs, cet organe doit pouvoir, selon nous, orienter des candidats entrepreneurs à prendre des décisions rationnelles d'établissement et d'investissement. Ce service est-il prévu dans les missions de l'Observatoire ? (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

M. le Président. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Monsieur le Président, les intervenants ont fait

un ensemble de considérations très larges, qui débordent largement du cadre de mes compétences.

Fidèle à ma ligne de conduite, ma réponse s'adressera principalement à M. Vanraes et je la circonscrirai aux aspects qui relèvent de mes compétences.

Mijnheer Vanraes, ik herinner u eraan dat de efficiëntie van een beleid — en in het onderhavige geval van het economische beleid — nauw verbonden is met de doelgerichtheid ervan.

Net als u ben ik van mening dat er bij het toekennen van financiële stimuleringsmaatregelen meer rekening moet worden gehouden met het specifieke en originele karakter van de economische activiteiten die voor subsidiëring in aanmerking komen.

Om die reden overigens heb ik, in het kader van de maatregelen die de regering onlangs heeft genomen op het vlak van de economische expansie, voorgesteld om de onder franchise uitgevoerde investeringen niet langer voor subsidie in aanmerking te laten komen. Verre van de originaliteit van de kleinhandel te bevorderen, leidt het subsidiëren van dergelijke investeringen tot eenvormigheid en concentratie van de kleinhandel op plaatsen die vaak veel meer door pendelaars dan door Brusselaars worden aangedaan, om op uw vaststelling terug te komen.

Ik blijf er trouwens van overtuigd dat het toekennen van steun in het kader van de economische expansie niet het geschiktste instrument vormt ten aanzien van de Brusselse KMO's en zelfstandigen van de kleinhandelssector.

In zijn huidige vorm gaat het om een te algemene maatregel die geen mogelijkheid biedt de originaliteit en de specialisatie, waarnaar u verwijst, te bewerkstelligen.

Daarom heb ik naast de hervorming van de economische expansiewetgeving waaraan mijn kabinet reeds meerdere maanden werkt, de bestaande initiatieven versterkt en een reeks nieuwe initiatieven ontwikkeld die zich in het bijzonder op de kleinhandelssector richten.

Nieuwe instrumenten zoals het *Start-up* Fonds en het Fonds Microkredieten die in de schoot van de Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij van Brussel gepromoot worden, hebben al snel op de belangstelling kunnen rekenen van de Brusselaars die een nieuwe activiteit wensten te ontwikkelen en die tot op dat moment geen financiële partner konden vinden die interesse toonde voor hun project.

Die instrumenten evenals de huidige modernisering van het Waarborgfonds voeren een echt initiatief- en kredietrecht in op een ogenblik dat de traditionele financiële operatoren helaas blijken geven van een onrustwekkende terughoudendheid.

Gelijktijdig met die nieuwe initiatieven werden andere versterkt. Zo is het beleid inzake de handelskernen uitgebreid en beter gefinancierd dan voorheen het geval was.

Op mijn voorstel heeft de Ministerraad van 21 november 2001 een nota aangenomen waarin het proefproject van de « handelskerncontracten » geëvalueerd wordt en de nieuwe oriënteringen van het project vastgelegd worden.

Ter herinnering : het project is eind 1998 van start gegaan. Het omvatte 12 handelskernen en liep over een termijn van 3 jaar die na evaluatie hernieuwbaar was.

De evaluatie van de eerste fase van het proefproject is tussen november 2000 en juni 2001 uitgevoerd door de vzw « *Association pour le Management de Centre-Ville* ».

De evaluatie heeft de aandacht gevestigd op een aantal problemen die bij de uitvoering van het project zijn gerezen, maar heeft ook de noodzaak onderstreept dit project voort te zetten dat het mogelijk heeft gemaakt een nieuwe cultuur te ontwikkelen inzake het beheer van de in staat van verval verkerende handelskernen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Op basis van de positieve conclusies, heeft de regering beslist het experiment voor een nieuwe termijn van 3 jaar te verlengen en tegelijk een nieuwe aanpak van de herwaardering van de handelswijken te ontwikkelen die steunt op de volgende beginselen.

Er is ten eerste een versterking van de strategische benadering. Alle projecten zullen worden beheerd vertrekkend van een strategisch plan dat wordt uitgewerkt in overleg met alle betrokken partners, gemeenten, inwoners, handelaars, bedrijven.

Ten tweede, de coördinatie van het project wordt versterkt met het oog op het opzetten van transversale acties op schaal van de aan het project deelnemende kernen. In dit kader is de rol van de overkoepelende vzw « Herwaardering van de Handelswijken » bevestigd.

Ten derde, er worden lokale partnerschappen ontwikkeld door enerzijds, de bedrijfsactie en de resultaten te valoriseren met als doel de betrokkenheid van de privé-sector aan te moedigen en anderzijds, de plaatselijke vzw's ertoe aan te zetten het bestaande partnerschap uit te breiden door het geleidelijk open te stellen voor alle actoren uit de openbare, privé- en verenigingssector van de wijk, dus ook de culturele instellingen, de bedrijven, de vastgoedsector, de eigenaars, de verenigingswereld, enz.

Ten vierde wordt zowel de externe als de interne communicatie verbeterd.

De regering besliste het proefproject uit te breiden naar 3 handelswijken die momenteel geen handelskerncontract hebben en gelegen zijn in het hypercentrum met een zwakke of middelmatige dynamiek en in de eerste gordel : Bergensesteenweg – Anderlecht (Poort van Anderlecht), Vlaanderenstraat – Brussel-Stad en de Brabantstraat – Schaarbeek.

In eerste instantie zal een periode van een jaar voorop worden gesteld gedurende dewelke één persoon per kern wordt belast met de voorbereidende uitwerking van een handelskerncontract, namelijk de samenstelling van de partnerschappen en de behoefteanalyse van de wijk. Na afloop van die periode zal de regering uitspraak doen over de definitieve opneming van deze 3 kernen in de voorziening.

Naast dat beleid wil ik tevens de kredieten vermelden die ik heb verkregen in het kader van het samenwerkingsakkoord voor de renovatie van de openbare ruimte waaraan eenieder ondertussen een gun-

stig effect toekent op alle activiteiten in die zones en in de eerste plaats op de handel.

Ten slotte werpt u de vraag op van de oprichting van een eigen kamer van Ambachten en Neringen. Ik herinner u eraan dat zo'n instelling afhangt van de federale overheid. Het door de federale regering ontwikkelde project van de Kruispuntbank en het Enig Loket zou een aanzienlijke vermindering van de opdrachten van de kamers van Ambachten en Neringen kunnen teweegbrengen. Rekening houdend met de gevolgen die de verschillende hervormingen zullen hebben, inzonderheid op het Brussels economisch weefsel, heb ik de federale minister van de KMO's, Rik Daems, voorgesteld hierover in overleg te treden met de gewestelijke ministers van Economie. Ik heb, tot op heden, geen antwoord verkregen. (*Poursuivant en français.*)

Je voudrais ensuite répondre à trois questions qui ont été soulevées par les autres intervenants.

La problématique des taxes communales diversifiées qui sont levées au niveau des dix-neuf communes bruxelloises n'est pas de ma compétence. Comme il y a une tutelle sur les communes, il est toutefois dans les intentions du Ministre-Président, dont c'est la compétence, d'étudier ce phénomène de disparités communales et de superposition d'un certain nombre de taxes communales par rapport aux réglementations régionales.

Deuxièmement, Monsieur Lemaire, l'Observatoire du commerce n'est pas une initiative que j'ai lancée. Sauf erreur de ma part, elle aurait été lancée par mon collègue Draps et je n'y suis pas directement associé.

Troisièmement, quant à la situation de la rue Wayez, elle est l'exemple typique d'un endroit où le gouvernement, en l'occurrence précédent, a décidé de créer un noyau commercial. Ce gouvernement-ci a décidé de lui accorder un soutien accru tant en personnel qu'en moyens.

De plus, dans le cadre de l'accord de coopération, pour la première fois et à mon initiative, une intervention du gouvernement fédéral est prévue pour des travaux d'aménagement et d'amélioration des trottoirs et des espaces publics dans un certain nombre de noyaux commerciaux, dont celui de la rue Wayez qui a été pris à titre d'exemple.

Je pense avoir ainsi répondu à toutes du moins aux principales questions qui m'étaient adressées, dans le cadre de mes compétences. Il est bien évident que nous aurons l'occasion de revenir sur des problèmes plus spécifiques lorsque nous aurons la possibilité d'aborder la réforme des lois d'expansion économique, comme je l'ai promis devant ce Parlement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jean-Luc Vanraes.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mijnheer de Minister, ik dank u voor de uitgebreide uitleg bij de verschillende initiatieven ter verbetering van de investeringen, die u hebt genomen. Het zou nuttig zijn, mochten die inlichtingen nogmaals kenbaar worden gemaakt aan alle middenstanders. Ik ken die sector en ik denk dat de middenstanders

niet op de hoogte zijn van alle mogelijkheden die hen geboden worden.

Vervolgens herinner ik u eraan dat ik toch een aantal ideeën heb gelanceerd, die ik graag even herhaal. Ik heb onder andere gesuggereerd om een communicatiecel op te richten. U bent bevoegd inzake handel, toerisme en vrijetijdsbesteding. Ik geef u een voorbeeld. Wanneer de wereldkampioenschappen atletiek in Brussel worden georganiseerd, dan belangt dat natuurlijk ook rechtstreeks de middenstand aan. Het zou heel handig zijn, mocht er een overlegorgaan bestaan via hetwelk ook middenstanders bij de organisatie van dergelijke evenementen betrokken worden.

Ik had ook voorgesteld om een handelsdatabank op te richten. Dat vergt enorm veel werk, maar een middenstander die beslist om morgen te investeren, maar niet goed weet waar, gaat best na hoe het staat met de concurrentie. Misschien kunnen de betrokkenen dat zelf onderzoeken. Ik weet pertinent dat een grote winkel zich uiteindelijk in Rijsel heeft gevestigd, omdat daar een handelsinformatiedatabank bestaat, opgericht door de voormalige burgemeester. Daarin vindt men bijvoorbeeld terug hoeveel en welke soorten handelszaken in bepaalde wijken gevestigd zijn, wat het gemakkelijker maakt voor ondernemers om te beslissen waar te investeren. Dat is een enorm werk, maar misschien kunt u de middenstandsorganisaties raadplegen die ongetwijfeld bereid zijn om mee te werken aan zo'n initiatief.

De voorzitter. — Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. YARON PESZTAT A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LE REAMENAGEMENT DES ABORDS DE LA GARE DU MIDI »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER YARON PESZTAT TOT DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONNEN, BETREFFENDE « DE HERAANLEG VAN DE OMGEVING VAN HET ZUIDSTATION »

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour développer son interpellation.

M. Yaron Pesztat. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, tout qui a eu l'occasion d'aller à la gare du Midi pour y prendre le train ou y accueillir un voyageur a pu se rendre compte de l'état dans lequel se trouve le quartier depuis une dizaine d'années. Du côté de Saint-Gilles, entre l'avenue Fonsny et la rue de Mérode, on trouve un chapelet d'immeubles et de terrains abandonnés

et du côté d'Anderlecht, entre la rue de France et la rue Bara, un vaste projet immobilier en cours de construction depuis très longtemps, qui rend les abords de la gare quasiment impraticables. Notre Parlement s'est déjà inquiété à maintes reprises de cette situation et je pense que vous avez déjà eu l'occasion, Monsieur le Ministre-Président, d'interpeller le gouvernement fédéral en charge de l'aménagement des espaces publics à ce sujet.

Comment expliquer cette situation ? Il faut se reporter une dizaine d'années en arrière, à la fin des années '80, où l'on annonçait l'arrivée du TGV à Bruxelles, en gare du Midi. Le gouvernement de l'époque, — le premier gouvernement régional, avec à sa tête, le Ministre-Président Charles Picqué, — y a vu l'opportunité d'organiser un redéploiement urbanistico-économique au motif que l'arrivée du TGV représentait un potentiel de développement économique, et partant, social, dont il fallait absolument tirer avantage.

Cette idée a nourri quantité de fantasmes. Je dis « fantasmes » car le TGV est également arrivé dans d'autres gares européennes, par exemple, à la gare du Nord à Paris, et l'on n'a pas jugé utile de bouleverser radicalement le quartier pour cette raison. Le fait de vouloir rénover complètement les alentours d'une gare en prévision de l'arrivée du TGV procède, à mon avis, du fantasme de l'équation « arrivée du TGV-génération de plus-values considérables — développement économique et dès lors, nécessité d'un vaste projet de rénovation du quartier ».

Que s'est-il passé ?

Le gouvernement régional a fait élaborer un schéma directeur des abords de la gare du Midi, schéma extrêmement ambitieux, qui a été rendu public. Je rappelle à ceux qui l'auraient oublié que ce schéma directeur prévoyait la réalisation non seulement d'un certain nombre de mètres carrés de bureaux mais également de logements sociaux, la mise en place d'équipements collectifs, une vaste restructuration de l'ensemble de l'espace public entourant la gare du Midi, la création de deux places côté avenue Fonsny et d'une place côté rue de France et la restructuration de l'espace public compris entre la gare et la petite ceinture, dans l'espoir de réarticuler, fonctionnellement et visuellement, les boulevards, tant à partir des boulevards du centre qu'à partir de la gare du Midi, car le moins que l'on puisse dire c'est que cet espace public est assez confus.

Ce vaste projet de développement économique et de restructuration urbanistique a suscité des appétits immobiliers considérables. Ainsi a-t-on pu assister à une véritable ruée vers l'or dans le quartier de la gare du Midi. En quelques années, un très grand nombre de biens ont été vendus; certains changeaient parfois plusieurs fois de mains en l'espace d'une semaine et à chaque mutation, leur valeur pouvait être multipliée par deux, trois ou quatre. Certains biens n'ayant *a priori* aucune valeur pouvaient ainsi atteindre des sommes vertigineuses.

Bref, un mécanisme de spéculation immobilière s'est mis en place à un point tel qu'après quelques années, la quasi totalité du quartier était aux mains de quelques acteurs immobiliers.

Ce qui a posé problème car l'idée de départ — qui était de profiter d'un développement économique et d'en capter la plus-value pour la réinjecter dans les parties non rentables du projet global, c'est-à-dire principalement le logement, l'équipement collectif

et l'espace public, — mécanisme qui ne pouvait se mettre en place qu'en expropriant les biens nécessaires à la réalisation du projet, — a été rendu tout à fait irréalisable car les biens en question avaient acquis une telle valeur sur le marché immobilier que la région s'est trouvée dans l'incapacité de réaliser ces expropriations tout simplement parce qu'elle n'en avait plus les moyens. Autrement dit, elle n'a pas réussi à maîtriser le foncier dans cette vaste opération. Par conséquent, le projet est devenu irréalisable. Résultat : le quartier est resté à l'abandon pendant près de dix ans. J'en ai fait une description tout à l'heure. Ceux qui souhaitent aller voir sur place pourront s'en rendre compte; vous avez déjà fait ce déplacement, Monsieur le Ministre-Président, et vous partagez mon point de vue.

Seul le côté de la rue de France dans la commune d'Anderlecht a vu se développer un vaste projet immobilier, tout simplement parce que l'acteur de ce projet, la SNCB, disposait de la maîtrise foncière étant donné que les terrains lui appartenaient. Il s'agissait en outre d'un vaste projet immobilier unique.

Dans un premier temps, la SNCB avait voulu y implanter 400.000 mètres carrés de bureaux, ni plus, ni moins. Heureusement, la Région bruxelloise a réussi à réduire les prétentions de la SNCB à 200.000 mètres carrés, ces derniers étant destinés à financer les travaux de réaménagement de la gare pour permettre l'accueil du TGV.

Le seul autre projet assez exemplatif qui ait vu le jour est celui qui a été baptisé De Waele. Il s'agit d'un complexe immobilier de 40.000 mètres carrés situé en bordure de la petite ceinture et délimité par la rue de Russie et la rue de Mérode. Ce projet est très contesté. Il a permis d'implanter des bureaux dans une zone qui, jusqu'alors était affectée à du logement et à une mixité-entreprises par le plan de secteur et ensuite par le PRAS, affectation qui a ensuite été modifiée via les PPAS que vous connaissez.

Si j'insiste sur ce projet, c'est parce qu'il démontre à quel point la région s'est trompée. Il s'agissait dès le départ, et à la rigueur on pouvait partager cette ambition, de faire de la gare du Midi un pôle de développement susceptible d'attirer des acteurs économiques belges et étrangers et de susciter une dynamique économique, partant sociale, dont on allait capter les plus-values au profit du quartier.

Or, vous n'ignorez pas que l'occupant final de ces lieux n'est autre que la SNCB, c'est-à-dire une administration belge. Il n'y a donc pas là cette volonté de réaliser un projet de développement économique à partir de l'arrivée du TGV en gare du Midi. En outre, mainmorte oblige, cette administration ne paie pas de taxe. Donc, en ce qui concerne la captation des plus-values au profit du quartier on n'a rien vu venir ! Le résultat est qu'un îlot entier de logements et d'activités économiques qui fonctionnaient relativement bien a été rasé pour y implanter un ensemble urbanistique qui est sans doute la plus splendide erreur urbanistique sur le plan de l'implantation et au niveau architectural que l'on ait connu depuis longtemps en Région bruxelloise.

Rien ou quasiment rien ne se passe dans le quartier; il n'y a aucune initiative régionale. Les seules choses qui bougent sont un lien avec le fédéral : la SNCB d'une part, pour le côté anderlechtois et l'occupation par l'administration de la SNCB de l'îlot De Waele, d'autre part.

Un certain nombre de projets voient cependant le jour, timidement et progressivement. Notre Parlement a récemment approuvé — le groupe Ecolo et le groupe PSC, si je ne m'abuse, se sont toutefois abstenus — un projet d'opération domaniale visant la restructuration d'un îlot du projet concerné mais, pour le reste, on ne voit rien bouger dans le quartier et la situation est particulièrement préoccupante. De nombreux habitants et commerçants anderlechtois ne savent plus à quel saint se vouer depuis 1996, année de l'entrée en vigueur des PPAS et du plan d'expropriation. Un certain nombre d'habitants et d'acteurs économiques se demandent ce qui va leur arriver et qui sont sous le coup d'une éventuelle expropriation devant intervenir dans les dix ans à partir de l'adoption en 1992 du PPAS. Il leur reste donc au minimum quatre ans d'incertitude à vivre. Cette situation est intolérable.

Vous allez, je suppose, me répondre que vous êtes d'accord avec moi en ce qui concerne les erreurs du passé, mais que la responsabilité ne vous en incombe pas parce que vous ne faisiez pas partie du premier gouvernement bruxellois. Admettons, mais l'un de vos prédécesseurs, M. Hasquin, interpellé à cette tribune sous la législature précédente, avait déjà donné cette réponse en promettant que la situation allait s'améliorer, qu'il allait prendre les choses en main et qu'il ferait avancer un certain nombre de projets.

Cinq ans plus tard, on peut le constater *de visu* en se rendant sur place, rien ou presque n'a changé.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité vous interpeller aujourd'hui et vous poser un certain nombre de questions précises.

Première question : Quel est, en fin de compte, l'objectif global que poursuit le gouvernement bruxellois pour le réaménagement des abords de la gare du Midi ? Nous n'en avons plus aucune idée aujourd'hui. C'est pourquoi mon groupe s'est abstenu lors du vote sur l'opération domaniale. On nous demande un avis sur un petit projet ponctuel sans l'intégrer dans une vision globale représentant la volonté du gouvernement régional.

Deuxième question : Quelles sont les dispositions réglementaires et indicatives qui sont d'application en vertu de la superposition du PRD, qui prévoit un certain nombre de choses pour le quartier de la gare du Midi, du PRAS, qui prévoit certaines mesures sur le plan réglementaire et du ou des PPAS datant de 1996.

Troisième question : Quels sont les moyens financiers que vous avez décidé de mobiliser pour la réalisation du projet et moyennant quel type de montage en termes de partenariat ? Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, tout le mécanisme de développement des abords de la gare repose sur l'idée que les activités économiques vont générer une plus-value qui sera captée au profit de la réalisation des activités les moins rentables — logement, logement social, réaménagement des espaces publics — et ce via les taxes que rapporteront, par exemple, les bureaux. J'ai dit tout à l'heure que le bâtiment De Waele occupé par la SNCB ne rapportera rien du tout. Il paraîtrait que la SNCB envisage de louer le bloc A, à l'ONSS, encore une fois une administration fédérale qui ne rapportera rien.

Financièrement, comment allez-vous faire pour capter via les taxes et les charges d'urbanisme, des plus-values pouvant être affectées à la réalisation des projets « logement et espaces publics » ? Je n'ai aucune vision globale. Je n'ai pas non plus de vision concrète

projet par projet, bloc par bloc, îlot par îlot. Tout cela est très confus.

Quatrième question : Quel enseignement peut-on tirer des instruments opérationnels mis en place à ce jour ? Je pense notamment — je n'y reviendrai pas — au mécanisme des charges d'urbanisme, plus particulièrement aux mécanismes de l'expropriation et tout spécialement à l'opérateur par excellence qu'est la SA Bruxelles-Midi. Vous avez été interrogé par mon collègue Daems sur l'affaire du squat de la rue d'Angleterre.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la SA Bruxelles-Midi qui est quand même un partenaire à majorité public — 58 % me semble-t-il — se conduit comme un vulgaire promoteur immobilier.

Cinquième question, la commune de St. Gilles a-t-elle perçu la taxe sur les immeubles à l'abandon et, dans l'affirmative, qu'a rapporté cette taxe ?

Sixième question, quelles garanties a-t-on que les aspects non rentables du projet ne seront jamais réalisés ? Cela renvoie évidemment à la question des charges d'urbanisme. Plus particulièrement, trouvez-vous normal que des logements qui existent encore aujourd'hui et qui sont toujours occupés, soient susceptibles d'être démolis pour être remplacés par de nouvelles constructions ? Ce qui signifie que cela ne se ferait évidemment pas au profit des gens qui y habitent actuellement et qui ne feraient peut-être même pas l'objet d'un relogement ou d'un accompagnement social.

A ce sujet, où en est-on de l'accompagnement social des habitants qui ont été et qui seront contraints de déménager ?

Etes-vous en mesure de faire un bilan du relogement depuis que cette opération a été lancée ?

Dernière question, dans quel délai comptez-vous finaliser l'opération de développement des abords de la gare du midi, ne fut-ce que pour rassurer les gens ?

Je vous rappelle une dernière fois qu'un plan d'expropriation est toujours d'application et que les gens ne savent pas à quoi s'en tenir. Par ailleurs, vous n'avez plus que quatre ans pour réaliser l'opération si vous voulez pouvoir bénéficier de la faculté d'exproprier, ce que je ne souhaite pas *a priori*. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Mohamed Azzouzi.

M. Mohamed Azzouzi. — Madame la Présidente, le groupe socialiste a toujours considéré comme prioritaire la réurbanisation du quartier du Midi. Tout d'abord du point de vue de l'aspect urbanistique du quartier. Mais aussi et surtout en ce qui concerne l'impact social de l'installation du terminal TGV et du projet

immobilier connexe conçu par la SNCB et la SA Bruxelles-Midi sur les quartiers environnants, déjà extrêmement fragilisés, situés sur le territoire de 3 communes : Bruxelles, Anderlecht et Saint-Gilles, où réside une population défavorisée.

Comme j'ai pu l'exprimer dernièrement, au nom du groupe socialiste, il est essentiel que les impératifs sociaux en matière de relogement des habitants, de revitalisation et de survie de ce quartier soient pris en compte lors des travaux.

Pour rappel, des garanties ont été initialement prévues allant dans ce sens, à savoir que :

- le « schéma directeur du développement des abords de la gare du Midi », élaboré par la Région de Bruxelles-Capitale à la demande de la commune de Saint-Gilles, a prévu de financer la réalisation et la rénovation d'équipements collectifs et de logements sociaux dans les quartiers défavorisés environnants par le produit des charges d'urbanisme générées par la construction de bureaux envisagée dans le projet immobilier;
- les PPAS « Fonsny 1 » et « France », en concertation avec la région et la Société Bruxelles-Midi, ont imposé le rétablissement d'un nombre de logements égal au nombre préexistant;
- au-delà du PPAS « Fonsny 1 », le PPAS « Fonsny 2 » prescrit essentiellement de sauvegarder et de renforcer les quartiers d'habitation;
- l'ordonnance relative à la concession du service public du réaménagement du quartier de Bruxelles-Midi prévoit également que le concessionnaire, à savoir la SA Bruxelles-Midi, veille, dans l'accomplissement de sa mission, à l'exécution intégrale des prescriptions desdits plans et à la réalisation cohérente et concordante des aménagements publics et privés, et ce en tenant compte des impératifs économiques, des impératifs de mobilité et des impératifs sociaux, en particulier des nécessités de relogement des habitants.

Qu'en est-il actuellement ? Le Ministre-Président pourrait-il nous indiquer quel est le taux de réalisation des projets de logements ? Pourrait-il également préciser si les échéanciers initialement fixés ont été respectés ? Les charges d'urbanisme imposées ont-elles été réalisées ? Dans quelles conditions les habitants expropriés ont-ils été relogés ? Quel est le type de logements qui seront reconstruits afin de remplacer les habitations initiales ? Ces logements seront-ils accessibles aux habitants initiaux ? Quelles sont les actions actuellement menées dans le cadre du PPAS « Fonsny 2 » ?

En ce qui concerne l'occupation des immeubles rue d'Angleterre, je tiens à rappeler que le Ministre-Président nous avait promis, lors de la dernière séance publique, qu'aucune expulsion ne se ferait avant la démolition des immeubles. J'ai pu constater que ses paroles allaient être contredites par la suite dans les faits. Et les explications que vous avez fournies tout à l'heure à mon collègue Alain Daems, Monsieur le Ministre-Président, ne m'ont qu'à moitié convaincu. Néanmoins, je me réjouis qu'une solution ait pu être trouvée afin d'éviter l'expulsion immédiate des squatteurs, prévue lundi dernier.

Je tiens toutefois à exprimer mon inquiétude car la situation vécue à la rue d'Angleterre et dans les environs de la gare du Midi est exemplaire des erreurs et des attermolements à éviter.

Pour commencer, le manque d'information des habitants et des locataires sur la date de leur expropriation ou de leur départ, ainsi que sur l'avancement des projets concernant leur quartier, me paraît flagrant.

Cet état de fait pose également et surtout la question d'une meilleure gestion de la situation transitoire qui, en l'occurrence, devient permanente et problématique. Permanente, car le délai qui s'écoule est souvent trop important — des mois, voire des années — entre le projet et sa réalisation. Problématique, car elle génère la destruction progressive d'une cohésion urbaine à l'échelle du quartier. Ce climat d'incertitude provoque également la fuite des habitants, la destruction du cadre bâti et la création de chancres urbains, entraînant des problèmes d'hygiène et de sécurité.

Les pouvoirs publics, partenaires, voire parfois acteurs de ces projets doivent s'atteler à mieux appréhender le délai qui s'écoule entre les prises de décision des projets de réaménagement de quartiers et le démarrage réel, effectif, de la réalisation de ces projets. En particulier, en ce qui concerne des quartiers déjà fragilisés, où de tels retards ne peuvent qu'avoir des conséquences dommageables.

Ainsi, cette non-maîtrise ne peut que créer un climat de détérioration des relations et générer un manque de confiance entre les pouvoirs publics et les habitants des quartiers concernés. Une telle attitude peut paraître irresponsable et inconsidérée, tant les enjeux sociaux et urbanistiques ne sont pas pris en compte dans des délais raisonnables. Il me paraît donc utile d'inciter les pouvoirs publics à mieux gérer cette période transitoire.

Plusieurs réflexions et interrogations s'imposent à moi à ce sujet. Ne peut-on lier la demande de permis de démolir à celle de la reconstruction, ce qui éviterait une démolition au fur et à mesure des acquisitions et épargnerait aux habitants d'avoir à vivre entourés de terrains vagues ? Peut-être peut-on accepter, sous conditions et avec des garanties juridiques appropriées, l'occupation provisoire de bâtiments à démolir ? Ne peut-on également envisager l'aménagement provisoire des espaces publics, afin d'éviter le pourrissement de la vie de quartier à cause d'espaces publics déstructurés et impraticables ?

Ne pourrait-on pas, plutôt que de pratiquer une politique de démolitions systématiques, faire le choix d'un programme de rénovation des immeubles et de maintien du bâti existant, en utilisant au mieux les charges d'urbanisme ?

C'est là, je pense, une piste de réflexions que je me permets de vous soumettre, et j'attends de votre part des réponses à mes diverses questions. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Ministre-Président, mon intervention sera brève. J'appuie la démarche de M. Pesztat qui consiste à évaluer les initiatives prises par le gouvernement régional pour le réaménagement du quartier du Midi.

Il est nécessaire de procéder à une évaluation sérieuse des modes opératoires « mis en chantier » dans ce quartier afin d'en tirer des leçons pour l'avenir immédiat du quartier lui-même ainsi que pour les futures initiatives que prendra la région.

Je me permets de faire un lien avec les autres projets sur lesquels la région entend influencer sur l'avenir des quartiers par le moyen des ZIRES ou des zones leviers, etc.

On a vraiment intérêt à évaluer ce qui s'est passé à la gare du Midi. Une série d'éléments dans le constat de M. Pesztat me semblent indiquer que manifestement, le mode opératoire suivi n'a pas permis de réaliser les ambitions fixées au départ, notamment dans les délais voulus, mais peut-être de manière générale. Nous devons être très attentifs quant aux initiatives prises pour les grands chantiers qui traversent les quartiers urbains, car il n'est pas possible que des réaménagements prennent tant de temps sans porter gravement atteinte à la qualité de la vie des habitants.

Le mode opératoire doit donc prendre en considération la discussion du temps qui ne peut être aussi long qu'il l'a été dans le dossier de la gare du Midi. Comme l'a dit M. Azzouzi, un certain nombre d'interrogations se posent directement à la région, dans la mesure où elle est elle-même actrice via la Société Bruxelles-Midi.

Mon groupe a régulièrement demandé de disposer des informations sur le fonctionnement de la société anonyme Bruxelles-Midi, société de droit public dont le mode de fonctionnement a été couvert par une ordonnance prévoyant explicitement qu'une information sur son mode de fonctionnement soit donné annuellement au Conseil régional.

J'ai interrogé le gouvernement à ce sujet, lequel a constaté que les gouvernements précédents n'avaient pas rempli leurs obligations à l'égard du Parlement.

Manifestement, ce qui vaut pour les précédents gouvernements vaut pour l'actuel étant donné que les dates prévues dans cette ordonnance sont largement dépassées. Il est désolant que nos moyens de contrôle soient improductifs parce qu'on ne nous transmet pas les informations dans les délais voulus.

Je pense, Madame la Présidente, qu'il faudra un jour discuter au sein de ce Parlement de la question des délais que nous fixons pour des rapports qui sont demandés à l'Exécutif. C'est au Parlement qu'il appartient de tenir le tableau de bord et de lui rappeler les obligations auxquelles il a parfois souscrit librement. Cela ne lui est pas toujours imposé ! Parfois, spontanément, pour un projet du gouvernement, il est prévu que les rapports nous seront transmis, mais ils n'arrivent jamais ! C'est donc notre devoir de le lui rappeler.

Je vous entends déjà, Monsieur de Donnea, nous répondre que c'est un projet de la première législature.

Vous êtes dans le gouvernement de la troisième législature. Il me semble dès lors logique qu'après sept ans de présence des libéraux au gouvernement bruxellois, vous ayez une connaissance approfondie de ce dossier et que vous puissiez nous informer sur la manière dont il a évolué, du moins depuis que vous y siégez !

J'ai trois questions précises à poser, qui ont déjà été abordées partiellement par mes collègues.

Il serait utile que le ministre nous indique la motivation qui fait que, chaque fois que l'on procède à des démolitions au fur et à mesure des acquisitions, on a l'impression que la démolition est un moyen de faire fuir les derniers habitants. Si l'on démolit la maison voisine de la vôtre, il est plus que probable que vous céderez plus facilement. Votre maison risque d'ailleurs de tomber toute seule ! En outre, ces chancres ne sont pas extrêmement sécurisants. Nous savons, Monsieur le Ministre-Président, que vous êtes comme nous, très attentif aux problèmes de sécurité. On peut se demander pourquoi la région elle-même crée des conditions qui ne sont pas particulièrement sécurisantes pour l'ensemble de la population, non seulement les habitants, mais aussi les gens qui côtoient un lieu de grande circulation comme la gare du Midi, compte tenu des nombreux trains internationaux.

Comme M. Azzouzi l'a fait remarquer, il faudrait sérieusement réfléchir à la manière dont il conviendrait de lier, sauf exceptions, permis de démolition et permis de construction. Dans un certain nombre de cas, bien entendu, il est parfois nécessaire d'accorder un permis de démolir pour des raisons de sécurité. A l'exception de ces cas assez rares, il y aurait intérêt à ne pas autoriser des démolitions sans reconstruction. Ce serait une garantie d'une mise en œuvre concrète des programmes.

J'en viens au volet social. On vous a déjà demandé certaines informations à ce sujet. C'est un point important. Beaucoup de réalisations dans ce quartier ont vu le jour avec la promesse que les personnes qui y vivaient seraient relogées. Nous aimerions avoir un bilan assez précis des initiatives prises en la matière et des personnes qui ont bénéficié de l'aide régionale en vue de leur relogement.

Enfin, je pense que nous devons, en notre qualité de parlementaires, être en mesure de remplir notre rôle de contrôle. Sans faire de procès d'intention inutile à l'un ou à l'autre, nous avons tous intérêt à tirer les leçons de cette expérience en vue des initiatives à prendre dans les ZIRES et dans les zones leviers. Les habitants des quartiers concernés ont droit à une information sur la manière dont ce projet va évoluer. En tout état de cause — et en dehors de l'information que nous allons, je l'espère, recueillir très complètement — il y a une véritable nécessité pour le gouvernement bruxellois d'organiser l'information du public sur la manière dont ce chantier évolue, au bénéfice de ceux qui y habitent et y travaillent encore ou qui y passent tout simplement. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Sven Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, wanneer ik naar aanleiding van onderhavig punt het woord neem, dan is het omdat wij nog niet zo lang geleden mee de NV Brussel-Zuid hebben gecreëerd als controlerende meerderheidsaandeelhouder. Als parlements lid kunnen we onrechtstreeks meerderheidsaandeelhouder worden genoemd. Men kan overigens de vraag stellen — ik doe dat met spijt — of die NV die opgericht werd om de vastgoedoperatie in goede banen te leiden en de speculatie tegen te gaan, zelf niet ten grondslag van enkele speculatieve operaties ligt.

Ik heb drie concrete punten, waartoe ik mij zal beperken. De andere interpellanten hebben al breedvoerig de problematiek uiteengezet.

Ten eerste, de blokken A — tussen de Claes- en de Zwedenstraat — en C — tussen de Rusland- en Engelandstraat — worden in het bijzonder bestemmingsplan Fonsny 1 bestemd voor woningen. Over het hoe en wanneer heerst echter volstrekte onduidelijkheid. We zien wel dat er een en ander gebeurt om de hardere functie, de economische functie te verwezenlijken, met name door de inrichting van de kantoren, waarvan er al een deel gerealiseerd zijn. De woningen volgen echter niet. Dat vind ik onlogisch; de operaties moeten zoveel mogelijk gelijktijdig worden uitgevoerd. Waarom gebeurt dat niet ?

Ten tweede, in het blok C tussen de Engeland- en de Ruslandstraat wil de NV Brussel-Zuid een aantal woningen afbreken. Waarom gebeurt dat ? Is dat wel een goede aanpak wanneer de krakers bezit van de panden hebben genomen ? Ik heb met het kraken van woningen weinig problemen, want het eigendomsrecht is voor mij geen absoluut recht. Wie door speculatie zijn eigendomsrecht uitholt, heeft volgens mij nog weinig argumenten om dat recht te verdedigen tegenover krakers. Ik wil hiermee alleen maar zeggen dat hoe sneller, hoe concreter en met hoe meer communicatie projecten worden gerealiseerd, hoe minder moeilijkheden er zullen rijzen. Ik vind het nu een beetje vreemd dat men de krakers uitdrijft voor projecten met een vrij onduidelijk tijdschema.

Ten slotte, er is een sociaal aspect aan de hele operatie van de NV Brussel-Zuid. Hoeveel gezinnen hebben de desbetreffende woonblokken al moeten verlaten sinds het onteigeningsbesluit van 1996 ? Hoeveel daarvan hadden recht op een begeleiding en hebben die ook gekregen ? Heeft de Brusselse regering er eventueel zicht op waar de andere tientallen gezinnen een woning gevonden hebben ?

Ik meen dat mijn vragen pertinent zijn en hoop dat u ze beantwoordt, Mijnheer de Minister-Président. Ik hoop vooral dat u als meerderheidsaandeelhouder de NV Brussel-Zuid terug op de rails zet, zodat ze voortaan op een consistentere wijze de haar toebedeelde taken uitvoert.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Isabelle Emmery.

Mme Isabelle Emmery. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, si mon collègue Mohamed Azzouzi est intervenu longuement sur la problématique générale des abords de la gare du Midi, je vais, quant à moi, développer brièvement un aspect particulier de ce réaménagement qui concerne le côté anderlechtois des travaux, à savoir la rue Bara. Ce projet dont le ministre des Communications et de l'Infrastructure souhaitait un aboutissement pour le 1^{er} juillet 2001 — date du début de la présidence belge de l'Union européenne —, vient de démarrer, soit avec plus de six mois de retard. Mais laissons là ces considérations d'agenda dans un dossier qui ne cesse de prêter le flanc à la critique.

Pour rappel, le permis d'urbanisme qui a été délivré concerne la version dite « transitoire » puisque la version définitive du projet ne pourra se réaliser qu'après la démolition du bloc Marci/Tintin, dont l'expropriation prévue par le PPAS en vigueur n'a, à ce jour, pas encore été entamée et n'est d'ailleurs pas programmée dans un avenir proche.

La concertation qui s'était tenue au début de l'année dernière avait débouché sur un avis favorable de la commune d'Anderlecht moyennant certaines exigences concernant l'aménagement simultané des carrefours situés des deux côtés du tronçon en question, ainsi que l'accessibilité des habitants du quartier de Cureghem à la gare. Ces exigences avaient été largement rencontrées lors de la délivrance du permis d'urbanisme. Aujourd'hui, que constate-t-on ? Si la mise à double sens de la rue Bara est bien opérationnelle, c'est le vide total concernant le reste des aménagements.

Le carrefour de la rue Bara avec la rue de Fiennes et la place Bara n'a pas été adapté à la configuration de la rue Bara à double sens. Aucun feu de circulation n'a été installé et c'est le chaos le plus total. Que l'on soit automobiliste ou piéton, on ne sait plus où donner de la tête. S'il n'y a pas encore eu d'accident jusqu'à présent, c'est un miracle ! La concertation avait pourtant demandé qu'une étude de circulation soit réalisée à cet endroit.

Concernant l'accessibilité de la gare à partir du quartier de Cureghem, il avait été clairement réclamé un passage pour piétons avec feux de signalisation actionnés par bouton-poussoir à hauteur de la rue Rossini. Cette exigence visait à assurer la sécurité des piétons se dirigeant vers ou venant de la place de France. Ici aussi, on attend toujours. Quel mépris pour les habitants du quartier ! Enfin, si le permis d'urbanisme avait accordé une large attention au carrefour Bara/Eloy/Instruction avec la construction d'un îlot, la plantation d'arbres et l'équipement de feux de signalisation et de passages piétons, il n'y a à ce jour qu'un croisement de quatre voiries où traverser relève véritablement de l'exploit sportif.

En conclusion, le ministère des Communications et de l'Infrastructure et sa ministre responsable Isabelle Durant peuvent se vanter d'avoir créé rue Bara une parfaite autoroute urbaine, là où il leur avait clairement été demandé de réaliser simultanément des aménagements permettant d'assurer le confort des utilisateurs faibles et des habitants de Cureghem. Je réclame donc des membres du gouvernement régional que des contacts soient établis avec leurs homologues fédéraux afin de remédier à cette situation catastrophique.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président, qui répondra en lieu et place de son collègue M. Draps.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers Collègues, je voudrais introduire quelques notes d'optimisme dans ce débat qui m'a fait penser à un congrès de médecins légistes pratiquant des autopsies, parfois avec beaucoup de talent. Mon rôle n'est pas tant de faire des autopsies que d'essayer de réanimer des patients parfois au bord de l'asphyxie ou au bord du trépas.

Afin de remonter un peu le moral des intervenants et de tous les collègues, je voudrais attirer leur attention sur des articles parus hier dans *La Lanterne* et *La Dernière Heure*. *La Lanterne* titrait : « La Gare du Midi bien cotée en Europe », tandis que *La Dernière Heure* intitulait son article : « La Gare du Midi dans le top 10 ».

M. Yaron Pesztat. — L'intérieur de la gare !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai lu ces articles. La gare du Midi obtient quand même 72 % des points, donc une distinction, alors que d'autres gares européennes, dont notamment Eura-Lille, obtiennent une cote nettement moins bonne.

Il est vrai qu'il s'agit de l'intérieur de la gare, mais je crois aussi pouvoir dire que pendant des années — là, Monsieur Pesztat, je partage votre autopsie — l'intérieur de la gare était tout aussi déprimant que ses abords. Je constate donc qu'il y a eu des améliorations, d'ailleurs largement imputables à la SNCB et à ses autorités de tutelle. Je ne voudrais pas m'attribuer des mérites qui ne me reviennent pas. Je disais cela pour tracer un bilan un peu moins sombre.

Cela dit, 72 % me semblent encore insuffisants. Dans la vie, il faut étudier pour obtenir la grande distinction. J'aimerais donc que la prochaine fois, la gare du Midi obtienne la même cote que celle de Francfort, soit 85,5 %.

Je ne puis que partager le constat de ceux qui disent que les choses ont traîné aux abords de la gare du Midi, que, pendant des années, le spectacle était désolant. Je suis d'ailleurs intervenu à maintes reprises auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement régional à une époque où je n'avais rien à voir avec ce dossier.

J'étais simplement bourgmestre de Bruxelles et le problème ne se situait pas sur le territoire de ma commune, mais j'étais amené à entendre régulièrement les doléances des usagers qui se plaignaient de l'aspect de ce quartier, non seulement pour la vie de ses habitants et des usagers, mais également pour l'image que cela donnait de notre région lorsque les visiteurs étrangers débouchaient de la gare du Midi et devaient patauger dans des flaques plus ou moins nauséabondes au milieu de chantiers plus ou moins bien ou plus ou moins mal gérés.

Mais il faut reconnaître que ces dernières années, il y a quand même eu pour l'environnement des améliorations — vous l'avez reconnu les uns et les autres — et que les choses sont moins catastrophiques qu'elles auraient pu l'être même s'il est vrai, je l'admets volontiers, qu'il reste beaucoup à faire.

Ce gouvernement, tout comme sans doute les précédents, s'est efforcé d'améliorer la situation; je pense que nous avons réussi à débloquer bon nombre de dossiers concernant ce quartier et que nous pouvons être beaucoup plus optimistes que l'autopsie faite ici par les uns et les autres, qui est sévère, mais à juste titre. Je ne vais donc pas essayer de nier des évidences que j'ai moi-même dénoncées en d'autres lieux et en d'autres qualités.

Je voudrais, de façon à restituer la question, faire un rappel historique qui sera un peu long, mais même les interventions les plus courtes — même celle de M. Grimberghs, qui a prétendu être court; je me demande ce que c'est quand il est long ! — étaient fort détaillées, avec des questions précises et pertinentes. Je ne critique donc nullement les intervenants. Pour traiter d'un dossier aussi complexe, on peut difficilement se contenter de quelques secondes ou de quelques slogans lapidaires. Tous les intervenants ont essayé d'être plus nuancés que cela.

Je décrirai d'abord le contexte général.

En 1989 la gare du Midi est choisie comme lieu d'implantation du Terminal TGV. Ce choix est inspiré notamment par la qualité de son accessibilité en transports en commun en provenance de n'importe quel point en Belgique.

Le gouvernement bruxellois de l'époque fit entreprendre une réflexion d'ensemble sur le développement du quartier de la gare du Midi et c'est ainsi qu'en 1991, un plan global de réaménagement des abords de la Gare du midi fut arrêté.

M. Azzouzi m'a demandé s'il ne faudrait pas faire autre chose. Peut-être bien que oui, mais en tout cas ce n'est pas quelque onze ans après l'élaboration d'un plan qu'on peut encore l'infléchir — malheureusement peut-être; je laisse chacun libre de penser ce qu'il veut — de façon très fondamentale.

Au sein de ce plan de 1991, tout au début de la première législature régionale, trois orientations majeures furent décidées :

Primo, partant du postulat qu'une gare sans place n'est pas une gare, il est décidé de créer deux places de part et d'autre de la gare, une côté France et une côté Fonsny dotant ainsi la gare du Midi d'une double façade sur l'espace public. Espace qui, je vous le rappelle — on ne s'en souvient plus tellement cela a changé — avait disparu lors des travaux de la jonction Nord-Midi. C'était pour le moins très brouillon comme aménagement.

Secundo, afin d'assurer une bonne fin à cette restructuration du quartier, un contrôle public sur le développement est jugé indispensable. Si l'idée de départ fut la création d'une seule société pour l'ensemble du site, les pourparlers de l'époque ont conduit à l'installation de deux sociétés : EUROSTATION responsable des sites de la SNCB et BRUXELLES-MIDI, créée le 23 janvier 1992, chargée de développer les autres îlots des alentours de la gare.

Tertio, il est décidé *in fine* que l'ensemble de cette restructuration serait prévu par voie d'adoption de plans particuliers d'affectation du sol (PPAS) concernant ce quartier.

Après ces études, réflexions et débats sur le développement tertiaire de Bruxelles et sur la problématique de la mobilité, notamment en relation avec le développement de l'emploi à Bruxelles, le site de la gare du Midi, à l'instar des quartiers de la gare du Nord, de la gare centrale et de la gare du Quartier Léopold, s'est avéré être aussi un site d'excellence pour le développement du secteur tertiaire.

Quand je dis un site d'excellence, cela ne veut pas dire que je trouve cela nécessairement toujours excellent, mais c'est un fait que l'on a constaté : ces sites ont toujours été recherchés par ceux qui les considéraient, à tort ou à raison, excellent.

Ce constat étant établi, il sera traduit plus tard dans le plan régional d'affectation du sol (PRAS) qui consacre les principes d'un quartier mixte où logement, commerce, ateliers et bureaux peuvent se développer harmonieusement, tout en laissant la possibilité à la fois d'opérer une rénovation lourde en zone limitrophe de la gare et de conserver le caractère résidentiel et mixte des quartiers avoisinants.

Il s'agit là d'actes directeurs décidés il y a de nombreuses années.

Que s'est-il passé concrètement depuis les conclusions de l'étude de restructuration des abords de la gare du Midi ?

Première réalisation, cinq PPAS ont été élaborés entre mai 1993 et mars 1999 :

Trois sur le territoire de la commune de Saint-Gilles :

— PPAS Fonsny II = zone de protection – approuvé : 27 mai 1993

— PPAS Fonsny I = cinq îlots face à la gare – approuvé : 14 septembre 1995 avec en sus d'adoption en juillet 1996 d'un plan global d'expropriation

— PPAS France = Eurostation – approuvé : 14 septembre 1995

Deux sur le territoire de la commune d'Anderlecht :

— PPAS Bara 1 = Eurostation – approuvé : 14 septembre 1995

— PPAS Bara 2 = Zone de protection – approuvé : le 18 mars 1999.

Ce n'est donc qu'à la fin de la législature précédente que le dispositif du PPAS a été complété.

Deuxièmement, le Conseil régional a approuvé, en date du 30 mars 1995, l'ordonnance relative à la concession du service public du réaménagement du quartier de Bruxelles-Midi. Cette concession vise l'exécution intégrale des prescriptions des plans particuliers d'affectation du sol et la réalisation cohérente des aménagements publics et privés.

Troisièmement, le 15 juillet 1996, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé un contrat de gestion avec Bruxelles-Midi qui se limite dans une première phase au PPAS Fonsny 1 qui concernait une zone de protection délimitée par l'avenue Fonsny et les rues Claes, de Mérode et de Russie. Il s'agit d'un programme de ± 125.000 m² dont 25.000 m² de logement. Les îlots ont été identifiés, comme M. Pesztat, M. Azzouzi et les autres le savent certainement, sous le vocable « îlots A, B, C et D ».

J'y reviendrai.

Quatrièmement, dans le cadre de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale, tous les travaux sur les espaces publics du quartier ont enfin été entièrement exécutés, après un long calvaire. Il est bon de souligner que parmi les priorités qui ont guidé le développement des bords de la gare figuraient, sans exception, la vitesse commerciale des transports en commun, l'amélioration de l'accessibilité à la gare rénovée en faveur des piétons et des cyclistes, la « verdurisation » du site et le maintien du marché du Midi.

J'en arrive à l'analyse îlot par îlot, ce qui me permettra de répondre aux questions concrètes posées par MM. Azzouzi, Pesztat, Grimberghs et d'autres intervenants.

En ce qui concerne l'îlot A – côté Fonsny, le projet de réaménagement « EUROBALKEN » (côté rue de Suède, du n° 50 au

n° 56 avenue Fonsny) a vu la réalisation de 10.950 m² de bureaux ainsi que de logement le long de la rue de Suède.

A l'heure actuelle, tous les terrains devant faire l'objet d'une acquisition le sont et tous les habitants sont relogés suite aux démolitions qui ont été quant à elles achevées. Les permis d'urbanisme et d'environnement ont été approuvés et le début des travaux est prévu pour fin 2002. Sur le plan financier, la possibilité d'affecter les charges d'urbanisme à l'acquisition d'une partie du foncier de l'îlot A Mérode en vue d'y construire 90 appartements (9.000 m² de superficie de planchers) est acquise.

Le projet « ESPACE MIDI » (côté rue Claes – avenue Fonsny) est identiquement au même stade que le projet EUROBALKEN quant à la superficie (10.950 m²) de bureaux prévue. Il en est de même en ce qui concerne le logement prévu le long de la rue Claes quant à la délivrance des permis, l'acquisition des terrains, les démolitions et les possibilités financières pour supporter la construction des 9.000 m² de planchers de logements. La seule variante par rapport au projet précédent est la date du début des travaux, puisqu'ils sont prévus en 2003.

En ce qui concerne l'îlot A – côté Mérode, il est décidé que celui-ci soit destiné à accueillir uniquement du logement et à y réserver une zone verte importante en intérieur d'îlot. A nouveau, une étude architecturale est terminée pour la construction de 90 appartements soit 9.000 m² de planchers.

Si quelques acquisitions d'opportunité ont déjà été réalisées, l'acquisition du solde des terrains devrait être effectuée au moyen des charges d'urbanisme dégagées par les autres îlots.

Un dernier projet devrait être développé entre 2003 et 2005 par Bruxelles-Midi en partenariat avec le secteur privé.

En ce qui concerne l'îlot B, cinq projets existent.

D'une part, il s'agit du projet « FOYER SAINT-GILLOIS » qui a consacré, sur un terrain cédé gratuitement par Bruxelles-Midi au Foyer Saint-Gillois, la construction de 40 appartements sociaux tous déjà habités.

D'autre part, il s'agit du projet « FONSNY-MIDI » pour lequel les terrains ont été acquis et revendus à l'association momentanée Fonsny Midi, opération domaniale récemment avalisée par notre Parlement.

Les permis d'urbanisme et d'environnement ont été accordés pour la construction de 20.000 m² de bureau et les travaux ont débuté à l'angle des rues de Suède et Fonsny.

Ce projet permettra de localiser 1.000 emplois à cet endroit.

Quant aux charges d'urbanisme, celles-ci ont déjà été payées à la commune de Saint-Gilles.

La réalisation des travaux est prévue en deux phases pour lesquelles le planning est de la responsabilité du développeur.

La 1^{re} phase est prévue jusqu'au début 2003 et concerne la construction sur les terrains à l'angle Suède/Fonsny.

La 2^e phase débutera en 2003 pour se terminer mi-2004, lorsque la Société Test-Achats aura quitté l'immeuble qu'elle occupe autour de la future place de Hollande.

En ce qui concerne le troisième projet, le projet « Test Achats », tous les terrains nécessaires au projet ont été acquis, tous les habitants relogés, tous les immeubles démolis, les permis d'urbanisme et d'environnement délivrés, et la Société Test Achats a acquis les terrains nécessaires à son projet.

Les travaux sont en cours et leur planification a été décidée en deux phases sur le même modèle que pour le projet Fonsny-Midi.

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et son Parlement ont récemment approuvé les opérations foncières relatives à ces deux projets.

Le projet : « Suède » est lui aussi bien avancé puisque les terrains situés le long de la rue de Suède appartiennent à la région et que les habitants ont été relogés suite aux démolitions opérées.

Si le terrain sert actuellement et momentanément de terrain de chantier pour les projets décrits ci-avant, il faut savoir que la construction de logements moyens y est prévue, même si aucun projet concret n'existe à ce jour.

Enfin, concernant l'ultime projet sur l'îlot B, le projet « Place de Hollande », presque tous les immeubles ont été acquis et démolis, et les habitants relogés.

Quant au troisième îlot en question dans ce plan de réaménagement, l'îlot C, Bruxelles-Midi et la Région sont en train d'acquiescer des immeubles et procèdent à leur démolition aussitôt que le permis est accordé.

Ces terrains seront mis incessamment sur le marché afin d'y réaliser des investissements.

La réalisation des travaux pourrait être négociée comme suit :

— 2003-2005 : autour de la place de Hollande et le long de l'avenue Fonsny;

— 2005-2007 : pour le solde de l'îlot.

Dans cet îlot également, les anciens habitants sont tous relogés et bénéficient d'une assistance sociale.

Enfin sur le dernier îlot, l'îlot D, un hôtel IBIS vient d'être inauguré le long de la rue d'Angleterre et la majeure partie des autres immeubles ont déjà fait l'objet d'une acquisition par une société immobilière.

La Société Bruxelles-Midi est prête quant à elle à participer à certaines acquisitions.

Une étude architecturale va bientôt débiter pour la conception de logements au coin rue de Mérode / rue de Russie. A cet égard, une zone verte importante doit être développée en intérieur d'îlot.

Quant aux habitants, aucun relogement n'a encore débuté puisqu'aucun immeuble n'a été encore démoli.

Au niveau du planning, cet îlot devrait être traité en 2004 et les travaux réalisés pour 2008.

Venons-en maintenant, Monsieur Pesztat, à votre question relative aux moyens financiers et aux montages partenariaux.

C'est la Société Bruxelles-Midi qui assure naturellement la bonne fin de mise en œuvre de l'opération du PPAS Fonsny I, sa juste réalisation en est d'ailleurs son objectif global.

Cependant, au niveau des partenariats, alors que les affectations bureaux sont réalisées par des investisseurs privés, les affectations logements sont quant à elles réalisées par la SA Bruxelles-Midi en association avec le secteur public (SLRB, Régie communale, SDRB, ...) ou en partenariat avec le secteur privé.

Outre le capital de création de la société, les moyens financiers de la SA Bruxelles-Midi proviennent des plus-values créées par la revente, après remembrement des terrains affectés aux bureaux, de certains services offerts aux investisseurs et des charges d'urbanisme à percevoir sur les affectations en bureaux. A cette fin, la Région de Bruxelles-Capitale garantit un emprunt afin de couvrir les préfinancements nécessaires consentis par la société.

Un plan d'expropriation couvre la totalité de l'opération. De manière générale, la région et Bruxelles-Midi acquièrent, par la voie du Comité d'Acquisition d'Immeubles, les biens de gré à gré. A ce jour, seulement deux immeubles ont été acquis par la voie d'expropriation judiciaire.

Vous m'interpelliez aussi au sujet de l'accompagnement social des anciens habitants qui, face aux démolitions encourues, se voient dans l'obligation de quitter leurs logements.

Comme je l'ai déjà signalé à de nombreuses reprises, la SA Bruxelles-Midi procède également au relogement des habitants.

La société a également mis au point un système d'aide au relogement. C'est ainsi que, outre les aides octroyées par la région, les habitants locataires du quartier sont assistés dans leur recherche d'un nouveau logement, dans le secteur social ou dans le privé, à Saint-Gilles ou dans une autre commune bruxelloise.

En fonction du revenu et de la composition de ménage, ils bénéficient d'un préfinancement de la garantie locative, d'une aide au déménagement, à l'installation et, le cas échéant, d'une aide locative pendant trois ans.

Ce système d'aide est tout à fait novateur dans le cadre de projets immobiliers et est actuellement évalué à quelque 30 millions de francs aux frais de la Société Bruxelles-Midi.

Enfin, je me permets de vous rappeler, chers Collègues, et je conclurai par ceci, que la Société Bruxelles-Midi, créée en 1992, n'a réellement pu démarrer les opérations sur le terrain qu'à partir de 1996 : pour rappel, l'ordonnance, les PPAS et le plan d'expropriation datent seulement des années 1995 et 1996, c'est-à-dire de la législature précédente.

En outre, à la suite des spéculations immobilières au tournant des années 90, il a fallu que le marché immobilier se décrisphe.

Depuis lors, la Société n'a cessé de progresser. Au regard des réalisations que je vous ai décrites, vous en êtes tous convaincus, je l'espère.

Les réalisations pourraient cependant s'accélérer pour autant que dans le quartier s'établisse un climat de confiance, qui puisse attirer des investisseurs, y compris pour le logement.

Notons toutefois que le rythme de réalisation sera toujours conditionné par le relogement préalable des habitants du quartier dans les conditions décrites ci-avant.

Si je conçois que ce vaste et ambitieux projet de réaménagement a connu, à certains moments des ralentissements parfois inévitables au regard des défis que ce projet engendre, je peux vous certifier qu'aujourd'hui, la région et la Société Bruxelles-Midi, forts de leurs expériences de la gestion du site, donnent un rythme soutenu à l'exécution des dernières réalisations.

J'en arrive à des questions particulières, posées par MM. Pesztat, Azzouzi, Grimberghs et Gatz.

Tout d'abord, Monsieur Pesztat, en ce qui concerne la taxe sur les immeubles à l'abandon, je vous rappelle qu'il s'agit là purement d'une compétence du collège communal. La ligne de crédit dont dispose la Société Bruxelles-Midi s'élève à 300 millions de francs. La région s'en porte garante. Quant au relogement des anciens habitants, quatre-vingts familles ont déjà été relogées. Dans les îlots C et D, restent quelque septante familles qui seront également amenées à trouver un nouveau logement lorsque l'on procèdera à la démolition de leur logement actuel.

M. Azzouzi a évoqué la réalisation de nouveaux logements : sur un plan global de 230 logements, 40 sont déjà réalisés.

En accord avec Bruxelles-Midi, la gestion de la communication vers les habitants est à la charge de la commune. Celle-ci édite des brochures d'information à ce sujet. Pour plus de renseignements, je vous renvoie aux collèges de Saint-Gilles et d'Anderlecht.

La gestion sociale est assurée par Bruxelles-Midi en collaboration avec le CPAS de Saint-Gilles. C'est principalement sur cette commune que des relogements doivent être effectués.

L'ensemble des charges d'urbanisme représente une enveloppe de 350 millions de francs belges, soit un peu moins de 9 millions d'euros. Aujourd'hui, 125 millions de francs soit un peu plus de 3 millions d'euros ont déjà été payés par les promoteurs — essentiellement les projets Test Achats et Swiss Life — à la commune qui doit les réinvestir dans le projet Fonsny 1 à travers la Société Bruxelles-Midi.

Par ailleurs, Monsieur Azzouzi, jamais des échéanciers n'ont été arrêtés par un gouvernement précédent. Je viens de vous donner un échéancier pour la majeure partie des projets. J'espère que vous acterez l'amélioration dans la précision des informations qui vous sont fournies.

Je m'adresse à vous, Monsieur Grimberghs, qui êtes un vieux de la vieille dans ce dossier. Vous avez demandé pourquoi on procédait à la destruction progressive des habitations. On le fait pour éliminer des chancres, les problèmes d'insécurité liés à la drogue que vous avez vous-même évoqués, à juste titre, mais aussi liés à la présence d'illégaux, et pour combattre certains faits de criminalité. En procédant de la sorte, nous répondons aux demandes qui émanent des deux communes concernées et de leur corps de police, qui, aujourd'hui, est la zone 2 de police.

Aan de heer Gatz kan ik zeggen dat er geen communicatie was met de krakers, omdat ze hun intrek in de woningen hebben genomen zonder de eigenaars ervan op de hoogte te brengen. Sindsdien is er wel contact tot stand gebracht en zijn er oplossingen gevonden, zoals ik daarstraks heb toegelicht.

Tot zover mijn antwoord, dat zeer lang was, maar om de interpellanten gedetailleerd in te lichten over de stand van zaken, kon het niet anders.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, effectivement le gouvernement régional a décidé à un moment donné de faire des abords de la gare du Midi un pôle tertiaire. Je souligne qu'un pôle tertiaire, qui participe au dynamisme économique de la région, c'est une chose; un pôle tertiaire qui, *in fine*, accueille des administrations fédérales, c'en est une autre.

J'ai rappelé, Monsieur le Ministre-Président, que, pour le moment, les 40.000 mètres carrés de l'îlot De Waele sont occupés par l'administration de la SNCB. On dit aussi que l'ONSS pourrait installer ses bureaux dans un autre bâtiment. Si c'est avec ce type d'administration que vous entendez redynamiser la Région bruxelloise, même dans le secteur tertiaire, cela me paraît une grave erreur et le jeu n'en valait pas la chandelle.

J'en viens à une deuxième remarque. J'ai bien écouté les chiffres relatifs aux relogements et aux nouveaux logements qui allaient être construits. J'ai rapidement fait l'addition : on en est déjà à 160 personnes relogées. Ce chiffre gonflera encore à l'avenir. Par ailleurs, vous nous avez rappelé qu'au total, il s'agissait de créer 230 nouveaux logements. En d'autres termes, on va probablement créer autant de nouveaux logements que l'on aura délogé d'anciens Saint-Gillois. Je m'interroge sur le bilan rationnel de ce type d'opération et aussi sur son bilan social. En effet, vous savez comme moi que ceux qui sont partis ne sont pas les futurs occupants des nouveaux logements.

Or, tant à la Région bruxelloise qu'au conseil communal de Saint-Gilles, le groupe Ecolo dénonce depuis toujours une arrière-pensée dans ce projet dit de rénovation urbaine : celle d'opérer une véritable mutation sociale dans le quartier du Midi. Vous m'avez malheureusement démontré que c'est bien de cela qu'il s'agira *in fine*.

Vous avez exclusivement parlé du relogement des personnes expropriées ou victimes d'une expropriation. C'est évidemment faire l'impasse sur toutes les personnes qui, depuis dix ans, ont dû quitter le quartier mais qui n'ont pas fait l'objet d'une expropriation, et qui constituent le passif social de cette opération. On est donc bien au-delà des 160 personnes relogées à ce jour.

Enfin, je ne peux pas laisser passer les propos de Mme Emmery qui nous a servi un petit couplet sur la rue Bara. Soit Mme Emmery, — qui a quitté l'assemblée, — a la mémoire courte, soit elle se livre à une opération de réécriture de l'histoire.

C'est tout de même le PPAS de M. Charles Picqué, premier Ministre-Président de la Région bruxelloise, et de M. Christian d'Hooge, à l'époque bourgmestre de la commune d'Anderlecht, qui a fait de la rue Bara un égout pour voitures. Je trouve donc un peu fort qu'aujourd'hui, Mme Emmery, elle aussi anderlechtoise, nous en fasse le reproche, d'autant que l'intervention récente du ministère fédéral des Communications et de l'Infrastructure et de l'actuel collègue anderlechtois a permis de rattraper cette erreur urbanistique, imputable, je le rappelle, à M. Picqué et à M. D'Hooge !
(*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE MME GENEVIEVE MEUNIERA MM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA SUSPENSION DE L'ACCORD SUR LES NUISANCES SONORES AUTOUR DE ZAVENTEM »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEREN FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE SCHORSING VAN HET AKKOORD OVER DE GELUIDSHINDER ROND ZAVENTEM »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, il y a moins d'un mois, un accord important a été signé en comité de concertation entre les autorités fédérales et les Régions flamande et bruxelloise.

Cet accord constitue une victoire pour tous ceux qui, au fédéral et dans cette région, luttent contre les nuisances sonores causées par l'aéroport de Zaventem. Il reconnaît la compétence de la région en ce qui concerne la mesure du bruit et il permet aussi, par le biais d'un arrêté royal relatif aux avions « hushkittés », d'interdire, dès juillet 2003, les vols de nuit de ces avions, c'est-à-dire les avions les plus bruyants, comme les 727. Il est important de prendre cet arrêté royal maintenant, car une nouvelle directive européenne sur les avions « hushkittés », qui fait clairement prévaloir les intérêts économiques sur les exigences environnementales, va être adoptée prochainement par le Parlement européen.

Il se fait que cet accord global, approuvé en comité de concertation par le Ministre-Président, est suspendu, à la demande des Flamands, pour un problème de nuisances sonores de Bierset dans la région de Tongres.

Le bruit risque de s'intensifier, car les avions interdits à Paris pourraient décoller ou atterrir à Bierset. Il y aurait donc de nouvelles discussions entre Flamands et Wallons, sans les Bruxellois. Nous ne voulons pas que ces derniers soient victimes de cette controverse et de ce contentieux entre Flamands et Wallons.

L'accord de février et ce projet d'arrêté sur les avions « hushkittés » sont des bons accords pour les Bruxellois et nous voulons les voir appliqués le plus vite possible. Etant donné que vous avez, Monsieur le Ministre-Président, participé à ce comité de concertation, ainsi que M. Gosuin, si je ne m'abuse, je voudrais savoir quelles initiatives vous avez prises ou que vous allez prendre pour que cet accord soit respecté et appliqué tel quel.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je suis à la fois flatté et surpris par la question posée par l'honorable membre.

Flatté de constater que vous reconnaissez l'importance et la qualité de l'accord qui a été conclu entre l'Etat fédéral, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale. J'ai en effet la faiblesse de croire que mes collaborateurs et moi-même avons largement contribué à la réussite de cette difficile et délicate négociation, et que l'existence d'un arrêté bruxellois sanctionnant le bruit des avions n'y est pas étranger. Cet accord, s'il se concrétise, constituera la plus importante avancée dans cette problématique depuis que je mène ce combat politique, c'est-à-dire depuis 1989.

Je suis également très flatté que vous fassiez confiance en ma capacité de trouver une solution susceptible d'aplanir le différend

qui oppose la Région flamande et la Région wallonne à propos des nuisances liées à l'exploitation de l'aéroport de Bierset, mais je suis quelque peu surpris que vous me fassiez une telle demande. Je ne suis pas le ministre fédéral des Transports, à moins que je ne doive comprendre que vous suggérez son remplacement par votre humble serviteur.

Vous demandez également que soit rapidement adopté l'arrêté royal relatif à l'interdiction de décollage nocturne des avions « hushkittés ».

Je ne puis que vous suivre et relayer vos préoccupations auprès de Mme Durant.

Croyez bien que je suis le premier à souhaiter la mise en application du récent accord sur le bruit nocturne lié à l'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National. Aussi vous demanderai-je de bien vouloir être mon interprète auprès de Mme Durant afin qu'elle déploie dans les plus brefs délais tous ses talents de négociatrice dans la résolution du différend que vous évoquez. Il serait en effet hautement regrettable qu'un échec du gouvernement fédéral sur ce point vienne remettre en question un accord aussi longuement discuté et aussi favorable à notre région.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, je pense que M. Gosuin m'a mal comprise.

Je ne vous demande pas d'intervenir dans le contentieux entre les Wallons et les Flamands, je vous demande d'intervenir pour que l'accord signé entre le fédéral et la Région bruxelloise soit appliqué et respecté le plus rapidement possible. C'est tout ce que je vous demande.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — C'est exactement ce que je vous ai répondu puisque le blocage naît d'un différend entre la Région wallonne et la Région flamande. Vous me demandez d'être négociateur entre ces deux régions. J'essayerai, mais je ne suis certainement pas le mieux placé.

Mme la Présidente. — Je pense qu'on peut acter le fait que M. Gosuin, n'en déplaise aux francophonissimes, veut faire le *go between* !

L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LE CHANTIER DU BASSIN D'ORAGE DE LA PLACE FLAGÉY »

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS
AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST
MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD,
OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL,
BETREFFENDE « DE WERKEN AAN HET STORM-
BEKKEN VAN HET FLAGEYPLEIN »**

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il fallait s'y attendre, bien que les dépenses soient inscrites dans notre budget régional depuis cinq à six ans et que le permis ait été accordé depuis près de deux ans et demi, il a fallu attendre le début physique des travaux du bassin d'orage de la place Flagey pour susciter l'intense mobilisation des riverains qui critiquent le projet qui touche ce lieu central de la vie sociale et économique de la commune d'Ixelles.

Le 27 février dernier, une réunion publique a permis aux responsables de l'administration régionale, MM. Rosière et Lefebvre, de répondre aux questions de plus de 300 citoyens inquiets.

Au cours de cette réunion, le bourgmestre d'Ixelles, M. Decourty, a dit vouloir relayer, auprès de la région, la demande des riverains d'étendre le périmètre d'expertise des bâtiments de 50 à 100 m autour du chantier et de le prolonger aussi le long des voies d'arrivée et de départ du lourd charroi du chantier.

Quelle est votre attitude à l'égard de cette demande d'ailleurs retrouvée dans une publication communale ? La région peut-elle faire pression sur l'entreprise qui réalise ces travaux pour qu'elle étende le périmètre d'expertise ou va-t-elle contribuer financièrement à cette amélioration de la protection des habitations des riverains ?

Par ailleurs, les experts de la région disent que malgré un investissement de plus de 25 millions d'euros — 1,05 milliard de FB — le bassin d'orage n'empêchera que les inondations dues aux crues décennales et pas les inondations dues aux pluies trentenaires.

Dès lors, la région a-t-elle programmé des réalisations destinées à lutter contre l'accroissement des surfaces imperméables qui est une des causes majeures de l'augmentation du volume des crues. Que fait la région pour accroître les surfaces perméables (parkings ...), pour créer des mini bassins d'orage (citernes, réservoirs pour grands bâtiments), pour multiplier la végétation qui capte la pluie et écrête ainsi les pics de crues ?

Plus particulièrement, dans le cadre du réaménagement du Bois de la Cambre — qui fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'accord de coopération — et qui constitue une part significative du bassin versant qui aboutit place Flagey, la région est-elle prête à promouvoir des aménagements qui réduisent sensiblement les immenses mers d'asphalte qui sont totalement déplacées dans un site qui doit avant tout être un espace vert dédié au délassement des citadins ?

Je remercie le ministre pour les réponses qu'il voudra bien m'apporter.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, oserais-je, en préambule, remarquer, non sans un certain amusement, qu'après avoir soutenu l'option de l'inutilité d'un bassin d'orage, l'honorable membre s'interroge aujourd'hui sur la capacité de ce bassin de réellement contenir tous les problèmes d'inondation.

Un certain nombre de personnes ayant introduit une action en justice contre la région au sujet de l'extension ou non du périmètre et des états des lieux préalables au début des travaux, l'honorable membre comprendra que je suis tenu à un certain devoir de réserve dans ma réponse. A cet égard, les avocats de la région ont déposé leurs premières conclusions dont je vous livre ici la synthèse.

Tout d'abord, un état des lieux préalable aux travaux ne présente d'intérêt que pour l'entreprise et ses assureurs car il est utilisé pour limiter l'étendue du préjudice dont pourraient se prévaloir les riverains à la suite des travaux : ces derniers ont, en effet, intérêt à prétendre que toutes les dégradations de leur immeuble sont dues aux travaux tandis que les assureurs ont intérêt, le cas échéant, à disposer d'une preuve que des dégradations étaient déjà présentes ou à l'état latent avant les travaux.

Ensuite, les personnes qui attaquent la région ont fait mener une expertise à leur compte et à leurs frais. Leur propre expert démontre clairement qu'elles sont, pour la quasi-totalité d'entre elles, en-dehors de la zone d'influence des travaux, et ce même si l'on prend comme référence un rayon de 100 mètres !

Enfin, je tiens à préciser que la détermination d'un rayon de 50 mètres ne doit rien au hasard puisqu'il relève à la fois :

— de conclusions d'un bureau de contrôle agréé et indépendant (je parle de l'AIB Vinçotte);

— de l'étude d'incidences;

— et, il convient de le signaler, d'une demande de la commune d'Ixelles elle-même dans le cadre de son avis sur la demande de permis d'urbanisme.

Concernant les aménagements visant à améliorer l'infiltration des eaux de ruissellement dans la partie amont du bassin versant du Maelbeek, je signale à l'honorable membre qu'une large partie de la zone précitée a précisément été affectée en « continuité verte » par la région dans le projet de Plan Régional de Développement (carte 4 du PRD relative à l'amélioration du cadre de vie).

Ainsi, conformément à l'un des principes essentiels du maillage vert, tout aménagement effectué par les pouvoirs publics sur cette « continuité verte » privilégiera notamment les plantations et la « végétalisation » des surfaces. Cela sous-entend, bien sûr, que ce type d'aménagement contribuera à une plus grande perméabilisation des surfaces et surtout à l'accroissement du rôle de tampon sur les écoulements d'eau de ces zones et de la végétation qui y est associée.

Très concrètement, il faut mentionner qu'à l'initiative de la région, la réhabilitation des étangs d'Ixelles et de leurs abords a été programmée dans le cadre de l'accord de coopération Etat fédéral-Région de Bruxelles-Capitale. Les études de projet financées à 51 % par la région et à 49 % par le fédéral ont été attribuées récemment.

Les investissements qui seront, quant à eux, financés à 100 % par le fédéral devraient démarrer entre 2003 et 2004.

L'aménagement se veut très complet puisqu'il est envisagé de façade à façade. Il est évident que, dans ce cadre, l'étude envisagera aussi le potentiel de régulation des crues que pourraient jouer les deux étangs en période de crue, et ce complémentairement au bassin d'orage de la place Flagey.

Par ailleurs, la région sera vigilante à coordonner les travaux des étangs avec le réaménagement de surface de la place Flagey qui, lui aussi, sera mis en adéquation avec les principes du maillage vert.

Pour le Bois de la Cambre, je voudrais préciser que les zones minéralisées auxquelles vous faites allusion sont quasi-exclusivement des voiries communales gérées par la ville de Bruxelles.

A ce stade, à savoir le démarrage de l'étude du projet de réaménagement, il ne serait pas prudent de ma part de définir, dès à présent, les options qui seront prises au sujet des voiries.

En effet, ces options ne pourront être définies qu'au terme d'une large concertation avec tous les acteurs concernés. Il s'agit entre autres :

— de la ville de Bruxelles, dont le plan de circulation devra être mis en perspective avec les aménagements globaux;

— du Service de la Commission Royale des Monuments et des Sites qui, *a priori*, devrait avoir une vision relativement conservatrice du réaménagement, en ce compris pour ce qui concerne la largeur de la voirie;

— de la région et des communes limitrophes concernées par les problèmes de mobilité globaux dépendant de l'organisation de la circulation dans le Bois de la Cambre.

Je peux cependant assurer l'honorable membre que, pour ma part, je serai vigilant à intégrer dans ce débat les préoccupations relatives à la minimisation des zones imperméables du Bois de la Cambre.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

COMMUNICATION — MEDEDELING

Mme la Présidente. — Par lettre parvenue ce jour, Mme Marion Lemesre, Présidente du groupe MR, demande que toutes les dispositions soient prises pour que la dénomination officielle PRL-FDF soit modifiée en groupe MR, tant au niveau du courrier qu'à celui du marquage dans les bâtiments et dans les documents officiels.

Cette lettre est transmise aux services afin que le plus vite possible, il soit procédé à cette modification.

SCRUTINS SECRETS

GEHEIME STEMMINGEN

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRESENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE SEPT CANDIDATS POUR LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (article 3 de l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier)

Renouvellement de sept membres de la commission

GEHEIME STEMMINGEN MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN EEN DUBBELE LIJST VAN ZEVEN KANDIDATEN VOOR DE KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST (artikel 3 van de ordonnantie van 4 maart 1993 inzake het behoud van het onroerende erfgoed)

Vervanging van zeven leden van de commissie

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les scrutins secrets en vue de la présentation d'une liste double de sept candidats pour la Commission Royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

Aan de orde zijn de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van een dubbele lijst van zeven kandidaten voor de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Les membres dont le mandat a expiré le 10 novembre 2000 sont :

— Mme Lydia DE VEEN-DE PAUW

— Mme Jacqueline MILLER

— Mme Anne DE SAN

— M. Jean DE SALLE

— M. Guido STEGEN

— M. Pierre PUTTEMANS

— M. Jos VANDENBREEDEN

— La composition de la Commission Royale des Monuments et des Sites est fixée par l'article 3 de l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier et par l'arrêté du gouvernement du 8 mars 2001, publiés dans le compte rendu analytique du 25 janvier 2002.

Il importe de rappeler que, parmi les 18 membres :

— la commission doit compter au moins un licencié ou docteur en archéologie et histoire de l'art, un licencié ou docteur en histoire et un architecte;

— la commission doit compter au moins un membre compétent dans chacune des disciplines suivantes :

- architecture;
- urbanisme;
- recherches historiques;
- archéologie;
- techniques de restauration;
- droit;
- économie;
- patrimoine naturel;
- architecture du paysage;
- dendrologie.

— En vertu de l'article 2, § 1^{er}, de l'ordonnance du 27 avril 1995 portant introduction d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs : « Chaque fois qu'au sein d'un organe consultatif, un ou plusieurs mandats sont à attribuer suite à une procédure de présentation, chaque instance chargée de présenter les candidatures est tenue de présenter, pour chaque mandat, la candidature d'au moins un homme et une femme. ».

De leden wier mandaat op 10 november 2000 ten einde liep zijn :

- Mevr. Lydia DE VEEN-DE PAUW
- Mevr. Jacqueline MILLER
- Mevr. Anne DE SAN
- De heer Jean DE SALLE
- De heer Guido STEGEN
- De heer Pierre PUTTEMANS
- De heer Jos VANDENBREDEN

De samenstelling van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen wordt geregeld door artikel 3 van de ordonnantie van 4 maart 1993 inzake het behoud van het onroerend erfgoed en door het besluit van de regering van 8 maart 2001, waarvan de bepalingen in het beknopt verslag van 25 januari 2002 vermeld zijn.

Er dient aan herinnerd te worden dat :

— in de commissie onder de 18 leden ten minste één licentiaat of doctor in de archeologie en de kunstgeschiedenis en één licentiaat of doctor in de geschiedenis en een architect zitting hebben;

— de commissie onder de 18 leden ten minste één lid moet tellen dat de nodige kennis bezit in de volgende vakken :

- architectuur;
- stedenbouw;
- geschiedkundig onderzoek;
- oudheidkunde;
- restauratietechnieken;
- recht;
- economie;
- natuurlijk erfgoed;
- landschapsarchitectuur;
- dendrologie.

Krachtens artikel 2, § 1, van de ordonnantie van 24 april 1995 houdende invoering van een evenwichtige vertegenwoordiging van mannen en vrouwen in adviesorganen : « Telkens in een adviesorgaan één of meerdere mandaten ten gevolge van een voordrachtprocedure te begeven zijn, dient per mandaat, door elke voordragende instantie, de kandidatuur van minstens één man en één vrouw voorgedragen te worden. ».

— Les bulletins de vote, ainsi que la liste des candidats, vous ont été distribués.

De stembriefjes en de lijst van de kandidaten werden rondgedeeld.

— Je vous propose de charger le secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres secrétaires, par exemple Mmes Béatrice Fraiteur et Daniëlle Caron.

Ik stel voor de secretaris die zitting heeft in het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere secretarissen, bijvoorbeeld mevrouw Béatrice Fraiteur en mevrouw Daniëlle Caron.

PREMIER(E)S CANDIDAT(E)S — EERSTE KANDIDATEN

Mme la Présidente. — Nous procédons aux scrutins secrets en vue de la présentation des *premier(e)s candidat(e)s* aux places vacantes de membre de la Commission Royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

Wij gaan over tot de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van de *eerste kandidaten* voor de vacante ambten van lid

van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

— A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer son bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam zijn ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

— Chaque bulletin doit comporter un scrutin en faveur de sept candidats. Tout bulletin qui comportera plus de sept scrutins sera considéré comme nul.

Op elk stembriefje moet een stem worden uitgebracht voor zeven kandidaten. Elk stembriefje waarop meer dan zeven stemmen zijn uitgebracht, zal als ongeldig worden beschouwd.

— J'invite M. le secrétaire, M. Ouezekhti, à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig mijnheer de secretaris, de heer Ouezekhti, uit tot de naamafroeping over te gaan.

— Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd ?

— Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

RESULTAT DU VOTE — UITSLAG VAN DE STEMMING

— Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

— Nombre de voix émises : 63

Aantal uitgebrachte stemmen : 63

— Votes blancs et nuls :

Blanco en ongeldige stemmen :

— Nombre de votes valables :

Aantal geldige stemmen :

— Pour M. Degryse : 52

Voor de heer Degryse : 52

— Pour M. de Salle : 54

Voor de heer de Salle : 54

— Pour M. Leblanc : 52

Voor de heer Leblanc : 52

— Pour M. Puttemans : 52

Voor de heer Puttemans : 52

— Pour M. Stegen : 54

Voor de heer Stegen : 54

— Pour M. Tanghe : 61

Voor de heer Tanghe : 61

— Pour M. Vandenbreeden : 52

Voor de heer Vandenbreeden : 52

— MM. Degryse, de Salle, Leblanc, Puttemans, Stegen, Tanghe et Vandenbreeden qui obtiennent la majorité absolue des voix et le plus grand nombre de scrutins sont désignés comme *premiers candidats* aux places vacantes de membre de la Commission Royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

De heren Degrijse, de Salle, Leblanc, Puttemans, Stegen, Tanghe en Vandenbreeden die de volstreekte meerderheid van de stemmen en het grootst aantal stemmen halen, zijn dus aangewezen als *eerste kandidaten* voor de vakante ambten van lid van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

SECOND(E)S CANDIDAT(E)S — TWEDE KANDIDATEN

Mme la Présidente. — Nous procédons aux scrutins secrets en vue de la présentation des second(e)s candidat(e)s aux places vacantes de membre de la Commission Royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

Wij gaan over tot de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van de tweede kandidaten voor de vacante ambten van lid van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

— Je vous rappelle que seront considérés comme nuls les scrutins émis en faveur d'un candidat déjà présenté en qualité de premier candidat.

Ik herinner u eraan dat de stemmen uitgebracht voor een kandidaat die reeds als eerste kandidaat is voorgedragen als nietig zullen worden beschouwd.

— A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer son bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam zijn ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

— J'invite M. le secrétaire, M. Ouezekhti, à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig mijnheer de secretaris, de heer Ouezekhti, uit tot de naamafroeping over te gaan.

— Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd ?

— Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

RESULTAT DU VOTE — UITSLAG VAN DE STEMMING

— Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

— Nombre de voix émises : 58

Aantal uitgebrachte stemmen : 58

— Votes blancs et nuls :

Blanco en ongeldige stemmen :

— Nombre de votes valables :

Aantal geldige stemmen :

— Pour M. Cruysmans : 50

Voor de heer Cruysmans : 50

— Pour M. De Jonge : 40

Voor de heer De Jonge : 40

— Pour M. De Poorter : 42

Voor de heer De Poorter : 42

— Pour Mme De San : 55

Voor mevrouw De San : 55

— Pour M. Marliere : 45

Voor de heer Marliere : 45

— Pour M. Pesleux : 44

Voor de heer Pesleux : 44

— Pour M. Piron : 46

Voor de heer Piron : 46

— MM. Cruysmans, De Jonge, De Poorter, Mme De San, MM. Marliere, Pesleux et Piron qui obtiennent la majorité absolue des voix et le plus grand nombre de scrutins sont désigné(e)s en qualité de *second(e)s candidat(e)s* pour les mandats de membre de la Commission Royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

De heren Cruysmans, De Jonge, De Poorter, mevr. De San, de heren Marliere, Pesleux en Piron die de volstreckte meerderheid van de stemmen en het grootst aantal stemmen halen, zijn dus aangewezen als *tweede kandidaten* voor de mandaten van lid van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projet et propositions dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerp en voorstellen.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 14 MAI 1998 ORGANISANT LA TUTELLE ADMINISTRATIVE SUR LES COMMUNES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 14 MEI 1998 HOUDENDE REGELING VAN HET ADMINISTRATIEF TOEZICHT OP DE GEMEENTEN VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

68 votent oui.

68 stemmen ja.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, MM. Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Demol, Mme Derbaki Sbai, M. Doukeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A CREER UN GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR PREPARER LE SOMMET MONDIAL RIO +10 A JOHANNESBURG (AOUT 2002) ET EN ASSURER LE SUIVI

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE TOT OPRICHTING VAN EEN GEWESTELIJKE WERKGROEP VOOR DUURZAME ONTWIKKELING TER VOORBEREIDING EN OPVOLGING VAN DE WERELDTOP RIO +10 IN JOHANNESBURG (AUGUSTUS 2002)

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur la proposition de résolution.

Wij stemmen nu over het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

70 votent oui.

70 stemmen ja.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, MM. Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Demol, Mme Derbaki Sbai, M. Doukeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

PROPOSITION DE RESOLUTION ADOPTANT LA DECLARATION D'INTENTION SIGNEE A FLORENCE LE 9 MARS 2002 RELATIVE A LA CREATION D'UN RESEAU COMMUNAUTAIRE TRANSREGIONAL POUR L'INCLUSION SOCIALE

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE TOT INSTEMMING MET DE OP 9 MAART 2002 TE FIRENZE ONDERTEKENDE INTENTIEVERKLARING VOOR DE UITBOUW VAN EEN TRANSREGIONAAL COMMUNAUTAIR NETWERK TER BEVORDERING VAN DE SOCIALE INSLUITING

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur la proposition de résolution.

Wij stemmen nu over het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

70 répendent oui.

70 antwoorden ja.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, MM. Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Grootte, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Demol, Mme Derbaki Sbai, M. Doukeridis, Mmes Emmerly, Fraitteur, MM. Galand, Gatz, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

ORDRES DU JOUR — MOTIES

Vote nominatif — Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Rudi Vervoort à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement, concernant « l'accord de coopération dans le domaine de la recherche et développement industriels entre l'Etat d'Israël et la Région de Bruxelles-Capitale, en regard du conflit israélo-palestinien ».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Rudi Vervoort tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de regering, betreffende « het samenwerkingsakkoord tussen de Staat Israël en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest inzake industrieel onderzoek en ontwikkeling, gelet op het conflict tussen Israël en de Palestijnen ».

— Deux ordres du jour avaient été déposés :

— Twee moties werden ingediend :

— Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Alain Daems, Paul Galand et Mme Julie de Grootte.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Alain Daems, Paul Galand en mevr. Julie de Grootte.

— L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mme Marion Lemesre, MM. Jan Béghin et Sven Gatz.

De eenvoudige motie wordt door mevrouw Marion Lemesre, de heren Jan Béghin en Sven Gatz voorgesteld.

Depuis lors, — et ce document a été distribué sur vos bancs — un amendement à l'ordre du jour motivé, cosigné par MM. Daems, Vervoort, Mmes de Grootte et Byttebier, a été déposé.

Een amendement op de gemotiveerde motie, door de heren Daems, Vervoort, mevr. de Grootte en mevr. Byttebier werd ingediend.

Je vous en donne lecture :

Remplacer le texte par :

« Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

— ayant entendu l'interpellation de M. Rudi Vervoort à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, concernant « l'accord de coopération dans le domaine de la recherche et développement industriels entre l'Etat d'Israël et la Région de Bruxelles-Capitale »;

— prend acte avec satisfaction de l'engagement pris par le gouvernement de ne plus entamer de nouveaux projets dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Etat d'Israël;

— demande au gouvernement d'informer préalablement l'Assemblée lorsqu'il jugera la situation au Proche-Orient favorable à la reprise d'une coopération active tant avec le gouvernement israélien qu'avec les Autorités palestiniennes;

— souhaite que la région définit un cadre général précisant les conditions de sa coopération internationale et intégrant des critères objectifs relatifs au respect des droits de l'homme, des valeurs démocratiques et du droit international;

— demande au gouvernement de communiquer la teneur de cet ordre du jour aux autorités fédérales et diplomatiques concernées. »

De tekst vervangen door :

« De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

— gehoord de interpellatie van de heer Rudi Vervoort tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, betreffende « het samenwerkingsakkoord tussen de Staat Israël en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest inzake industrieel onderzoek en ontwikkeling »;

— neemt tot zijn tevredenheid akte van de belofte van de regering om geen nieuwe projecten meer te starten in het kader van het samenwerkingsakkoord met de Staat Israël;

— vraagt de regering de assemblee op voorhand op de hoogte te brengen wanneer zij meent dat de toestand in het Nabije Oosten opnieuw gunstig is voor een hervatting van een actieve samenwerking met de Israëlische regering en de Palestijnse autoriteiten;

— wenst dat het gewest algemeen geldende regels opstelt met de voorwaarden voor zijn internationale samenwerking en objectieve criteria betreffende de eerbiediging van de mensenrechten, de democratische waarden en het internationale recht;

— vraagt de regering om deze motie over te zenden aan de bevoegde federale en diplomatieke organen. »

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Vraagt iemand het woord ?

Mme Marguerite Bastien. — Madame la Présidente, la motion pure et simple est-elle retirée ?

Mme la Présidente. — Non, l'ordre du jour pur et simple a la priorité. Nous votons donc d'abord sur cet ordre du jour pur et simple.

Mme Marguerite Bastien. — Alors, les autres motions tombent.

Mme la Présidente. — Si l'ordre du jour pur et simple est voté, les autres motions tombent. C'est logique.

La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Il est clair que l'ordre du jour pur et simple a la priorité, sauf si notre Assemblée convient d'inverser cette priorité.

Mme la Présidente. — Monsieur Grimberghs, l'article 109, §§ 3 et 4, de notre Règlement prévoit que « les ordres du jour peuvent être amendés jusqu'au moment du vote ». Cela a été fait. « Mais l'ordre du jour pur et simple a la priorité sur les ordres du jour motivés, sans préjudice de l'article 108. »

— L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

S'il est voté, il élimine les autres motions.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote

Uitslag van de stemming

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

35 répondent non.

35 antwoorden neen.

30 répondent oui.

30 antwoorden ja.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil ne l'adopte pas.

Bijgevolg wordt ze door de Raad niet aangenomen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Azzouzi, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Carthé, M. Cerexhe, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, Mme de Grootte, MM. Decourty, Doukeridis, Mmes Emmerly, Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Pesztat, Riguelle, Romdhani, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Roye, Vervoort et Mme Wynants.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. André, Mme Bastien, MM. Béghin, Boelpaepe, Mme Caron, MM. Cools, Cornelissen, De Grave, de Lobkowitz, De Wolf, Gatz, Mme Grouwels, M. Hance, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Ouezekhti, Mmes Payfa, Persoons, Riquet, M. Roelants du Vivier, Mmes Rorive, Schepmans, MM. Smits, Vandenbossche, van Eyll, Vanraes, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement de MM. Daems, Vervoort, Mmes de Grootte et Byttebier.

Wij stemmen nu over het amendement van de heren Daems, Vervoort, mevr. de Grootte en mevr. Byttebier.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

35 répondent oui.

35 antwoorden ja.

3 répondent non.

3 antwoorden neen.

30 s'abstiennent.

30 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement à la motion motivée est adopté.

Bijgevolg is het amendement bij de gemotiveerde motie aangenomen.

(Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Azzouzi, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bul-tot, Mmes Byttebier, Carthé, M. Cerexhe, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, Mme de Groote, MM. Decourty, Doukeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Pesztat, Riguelle, Romdhani, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Roye, Vervoort et Mme Wynants.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

Mme Bastien, M. Hance et Mme Rorive.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. André, Arckens, Béghin, Boelpaep, Mme Caron, MM. Cools, Cornelissen, de Lobkowitz, De Wolf, Demol, Gatz, Mmes Grouwels, Lemesre, MM. Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Ouezekhti, Mmes Payfa, Persoons, Riquet, M. Roelants du Vivier, Mme Schepmans, MM. Smits, Van Assche, Vandebossche, Van Eyll, Vanraes, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Madame la Présidente, je voudrais justifier notre abstention. Pour nous, le vote qui vient d'intervenir est en contradiction avec les traditions parlementaires les mieux établies, qui veulent qu'un ordre du jour pur et simple soit voté par la majorité qui soutient le gouvernement, quel que soit le fond de l'intervention concernée.

Cela dit, le Parlement est le Parlement, le gouvernement est le gouvernement. En tout cas, ceci soulève diverses questions quant au fonctionnement de notre Parlement et la valeur de la motion de l'ordre

du jour pur et simple et nos ministres mesureront la portée de cet incident dans les jours à venir.

Je ne referai pas le débat de notre dernière séance, mais permettez-moi de juger incompréhensible l'attitude de ceux qui croient régler un conflit de cette ampleur au départ de Bruxelles et de notre Parlement. Nous voulons tous la paix. Prendre parti défie le bon sens, d'autant que si on veut la paix il ne faut précisément ni isoler les uns ni diaboliser les autres.

Entrer dans une logique qui veut rompre des liens conduit à isoler les populations et elles ne peuvent être les victimes des erreurs de leurs dirigeants. L'attachement aux valeurs universelles ne conduit-il pas à privilégier la valeur de l'individu, la personne, que celle-ci soit Palestinienne ou Israélienne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe MR.)*

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, sta me toe de onthouding van de CD&V-fractie te motiveren.

Wij betreuren de verdeelde stemming over zulke belangrijke thema's als de situatie in het Midden-Oosten en de houding van het Brussels Gewest daartegenover. Wij betreuren dat des te meer, omdat het de meerderheid is die verdeeld optreedt. Vandaag zijn we getuige van dramatische gebeurtenissen. Enerzijds rijden er opnieuw Israëliëse tanks door de straten van Ramallah; door de straten van Palestina. Zelfs het hoofd van de Palestijnse Autoriteiten, Yasser Arafat, is persoonlijk bedreigd. Natuurlijk is voor ons de bedreiging van de Palestijnen niet minder erg. Anderzijds waren er vandaag opnieuw zelfmoordacties, onder andere ook door een Palestijnse vrouw. Als vrouw ben ik ten zeerste geschokt dat ook vrouwen zich daartoe lenen. Er zijn weer slachtoffers onder voorbijgaande Israëliërs gevallen.

De situatie is vreselijk en we wensen alles te doen om de vrede te helpen bewerkstelligen. Vandaar dat we hadden gehoopt dat de Brusselsese Hoofdstedelijke Raad als één stem een constructieve houding zou hebben aangenomen, want we willen allemaal dat het Palestijnse volk eindelijk een eigen land heeft en dat Israël door al zijn burens wordt erkend en zijn veiligheid gegarandeerd is.

Ik betreur de uitgebrachte stemming des te meer, omdat het duidelijk is dat met een beetje goede wil we vanmiddag zeker tot een tekst waren gekomen waarachter iedereen zich had kunnen scharen. Wij stellen vast dat die goede wil onvoldoende aanwezig was. Ik wijs niemand met de vinger; we zullen, naar ik hoop, de komende dagen en weken de kans krijgen om dat uit te praten.

Om die betreuwenswaardige situatie hebben we ons onthouden bij de stemming over de tekst.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Marc Cools. — M. Vervoort ne s'est pas abstenu, Madame la Présidente !

M. Rudi Vervoort. — Je n'ai pas de problème à ce qu'on me refuse le droit de m'exprimer.

Mme Sfia Bouarfa. — Il peut expliquer son vote !

Mme la Présidente. — Chacun peut justifier son vote. C'est prévu dans le règlement.

Het woord is aan de heer Sven Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, laat het duidelijk zijn : ik wil niemand het woord ontnemen om zijn positie in het Parlement te verklaren. Dat is een essentieel recht. In ieder geval wil ik nu de redenen uiteenzetten voor de onthouding van mijzelf en mijn fractie.

Het debat dat aan de motie waarover we zopas hebben gestemd, is voorafgegaan, werd vergiftigd doordat de emotie de overhand had genomen op de ratio. Dat is in zo'n situatie begrijpelijk, maar dat is geen goede zaak. Ik meen dan ook dat het de kwaliteit van de oorspronkelijke motie, alsook van het amendement geen goed heeft gedaan.

Dat neemt niet weg dat ik ten persoonlijke titel in de motie en het amendement goede elementen vond. Ik vrees evenwel dat we te snel gegaan zijn en een kans hebben gemist om een meer evenwichtige motie tot stand te brengen, waarrond zich een breder front kon vormen.

Als democraat ben ik niet gekant tegen wisselmeerderheden, maar daarvoor moet er een goede en degelijke reden zijn en een langdurige voorbereiding. Ik meen dat hier een wisselmeerderheid niet nodig was en ik betreur dat er rond zo'n delicaat onderwerp een krachtmeting in het Parlement werd opgevoerd. Dat had kunnen worden vermeden.

Ten slotte sluit ik mij aan bij de woorden van de collega's Lemesre en Grouwels en hoop ik dat we zulke incidenten, zeker rond delicate onderwerpen, kunnen vermijden, want dat is noodzakelijk. (*Applaus op de banken van de MR-fractie, de CD&V-fractie en de Spirit-VLD-O-fractie.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Mostafa Ouezekhti.

M. Mostafa Ouezekhti. — Madame la Présidente, chers Collègues, mon groupe veut s'inscrire dans une perspective positive, sans vouloir plaider le fond du conflit israélo-palestinien, il nous semble important de maintenir aujourd'hui encore plus que jamais un espoir de paix et pour cela nous devons nous efforcer de maintenir un dialogue crédible avec les deux parties en présence.

L'ordre du jour motivé déposé par l'opposition et soutenu par le groupe socialiste, qui nous est proposé rompt les liens avec les deux entités en conflit et pénalise d'or et déjà l'Autorité palestinienne qui, à ce jour, n'a pu bénéficier d'un accord de coopération avec notre région.

M. Christos Doukeridis. — Madame la Présidente, mon vote n'a pas besoin d'être justifié.

Mme la Présidente. — Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances de Pâques, même à ceux qui n'en prennent pas ! Et je remercie les services pour leur collaboration.

Ik wens u allen een uitstekende paasvakantie, ook degenen die niet echt met vakantie gaan. Ik dank ook van ganser harte de diensten van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad voor hun medewerking.

— La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van mevrouw de Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 19 h 20.

De plenaire vergadering wordt om 19.20 uur gesloten.

